

Yann LAGADEC, Yves RANNOU
avec la collaboration de Jean-Claude MEURET

Chelun pendant la guerre de 1914 :
une entrée en guerre à la campagne
août-octobre 1914



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

BULLETIN ET MÉMOIRES

TOME CXVII - 2013

Chelun pendant la guerre de 1914 : une entrée en guerre à la campagne août-octobre 1914

Alors que la « mode » historiographique est, depuis une dizaine d'années, plutôt à l'étude de ce que l'on a pris coutume de désigner sous le vocable de « sortie de guerre »¹, le basculement de la société française — et, au-delà, des sociétés européennes — dans ce qui va devenir le premier conflit mondial a, depuis bien plus longtemps, attiré l'attention des historiens. Abandonnant cependant les vaines recherches des causes de la guerre et des responsabilités des uns ou des autres, l'historiographie des « entrées en guerre » s'est plus largement focalisée sur la manière dont les populations vécurent ces événements. Dès 1977, dans un livre magistral, J.-J. Becker pouvait ainsi rompre, en ce qui concerne la France, avec les clichés véhiculés depuis 1914 et proposer une profonde réévaluation de la manière dont furent perçus les premiers moments de la guerre². Ces quelques semaines de l'été 1914 n'en restent pas moins fort inégalement connues à l'échelle de la Bretagne et, plus encore peut-être, à celle du département d'Ille-et-Vilaine³. Certes, la presse quotidienne locale, les hebdomadaires publiés dans la plupart des chefs-lieux d'arrondissement du département nous en disent beaucoup sur l'ambiance qui put prévaloir en ville tandis que les informations qui filtrent des carnets ou des lettres rédigés par quelques soldats tout juste mobilisés

1. Voir par exemple les travaux de Bruno CABANES, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004 ; Bruno CABANES, Guillaume PICKETTY (dir.), *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009 ; Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Christophe PROCHASSON (dir.), *Sortir de la Grande Guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008.

2. Jean-Jacques BECKER, *1914, comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), 1977.

3. Signalons, cependant, les travaux de Patrick MOUGENET, *1914-1918 en Ille-et-Vilaine : des traits de l'attitude et du comportement des populations civiles et des écoles de pensée d'un département à l'arrière*, mémoire de maîtrise, Rennes 2, 1990, dact., et, en ce qui concerne le volet militaire, la réflexion menée par Erwan LE GALL, *L'entrée en guerre du 47^e régiment d'infanterie (août 1914-juillet 1915)*, mémoire de master 2, Rennes 2, 2012, dact.

à Rennes ou Saint-Malo, la correspondance ou les notes de tel ou tel resté à l'arrière, à Dinard ou Vitré, complètent avantageusement le tableau⁴. Plus rares sont les témoignages émanant d'un monde rural pourtant majoritaire.

En cela, le fonds d'archives constitué par la municipalité de Chelun, petite commune des confins de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne qui, au début de la guerre, ne compte guère plus de 600 habitants, livre des documents qui, sans être exceptionnels, n'en sont pas moins particulièrement précieux. Le secrétaire de mairie, conscient sans doute de vivre des événements exceptionnels, y a en effet tenu une sorte de journal pendant les trois premiers mois de la guerre au moins, de fin juillet à fin octobre 1914, noircissant ainsi les pages de deux petits cahiers d'écolier⁵ (illustration 1). L'analyse interne de ces documents laisse entendre que la rédaction s'est faite selon deux modalités. À compter du 27 août 1914, ce journal est tenu au jour le jour : à chaque nouvelle journée son commentaire, y compris limité à un « Néant ». En revanche, ce qui est dit du mois écoulé « depuis le 26 juillet » semble avoir été consigné après les faits, probablement d'un seul jet, les 26 et 27 août. La durée de la guerre, la tournure des événements justifient peut-être que le rédacteur se soit saisi de sa plume à partir de cette date. Il est plus probable cependant que ce soit la demande faite par le préfet Lucien Saint aux municipalités de « recueillir avec soin tous les documents officiels », « de les classer par ordre de date dans une ou plusieurs liasses spéciales » afin de « constituer un fonds suffisant d'histoire locale » qui ait poussé le secrétaire de la mairie de Chelun à tenir scrupuleusement cette chronique. La circulaire préfectorale précise en effet que l'on prendra soin d'y joindre « sous forme de notes, de comptes-rendus ou de journal rudimentaire, consigné soit dans un registre à part, soit sur feuilles quotidiennes, tout ce qui, de près ou de loin, concerne la vie de votre commune à partir du premier jour de la Mobilisation⁶ ».

4. Voir, par exemple, pour le 41^e régiment d'infanterie (RI) de Rennes, les carnets rédigés par Georges VEAUX, *En suivant nos soldats de l'Ouest : carnet de route publié avec l'autorisation du Ministère de la guerre. Charleroi, Guise, la retraite, la Marne, la poursuite, Reims, Craonne, la course à la mer, Arras, Vermelles, l'Yser*, Rennes, Oberthur, 1917, p. 10-13. Parmi les témoignages de civils, signalons le journal d'Edith JULIEN, « Journal d'une Dinardaise en 1914-1915 », *Cahiers de l'Iroise*, 1966, p. 131-145. L'ouvrage publié par Georges GARREAU, *La vie d'une commune pendant la guerre : Vitré, 1914-1918*, Rennes, Imprimerie de l'Ouest, 1932, offre le point de vue de l'administrateur puisque le rédacteur est alors maire de Vitré.

5. Ces documents sont aujourd'hui conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, (désormais ADIV) sous la cote E-dépôt administratif Chelun 39. Sauf mention contraire, les passages cités entre guillemets sont tirés de ces cahiers.

6. Cette circulaire préfectorale est citée au début du livre de Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 5-6 : c'est elle qui justifie, près de vingt ans après les faits, la publication de son ouvrage. Dans le *Bulletin communal de Saint-Père*, octobre 1915, n° 20, p. 15, l'instituteur-rédacteur, Théodore Chalmel, publie courant 1915 un « Mémorial de la guerre » dans lequel il signale, à la date du 23 août 1914, sans doute de manière erronée, la lettre du préfet. Cette demande de l'autorité préfectorale aux maires et secrétaires de mairie est à rapprocher de celle de l'archevêque de Rennes qui, dans la *Semaine religieuse* du 21 novembre 1914, rappelle que « tous les presbytères ou toutes les sacristies du diocèse possèdent un registre appelé *Livre de paroisse* que MM. les Curés et Recteurs doivent tenir à jour [...] ». Or, à aucune époque, l'établissement et le fonctionnement



Illustration 1

*L'un des deux cahiers tenus du 26 août au 31 octobre 1914
par François Louvel, instituteur à Chelun*

(ADIV, E-dépôt administratif Chelun 39.)

Qui est ce rédacteur ? Selon toute vraisemblance, il s'agit de François Louvel, l'instituteur public, nommé dans la commune à la rentrée précédente, en septembre 1913. Né en 1869 à Saint-Aubin-du-Pavail, à une trentaine de kilomètres de là, il a une longue expérience de l'enseignement : après avoir exercé les fonctions d'adjoint à Bain-de-Bretagne en 1888, à Saint-Servan en 1891-1892, à Roz-sur-Couesnon en 1892-1894, à Pacé en 1894-1895, il a enseigné à L'Hermitage de 1895 à 1901 puis à Noyal-sous-Bazouges de 1901 à juillet 1913⁷. Son arrivée à Chelun apparaît cependant comme une quasi-sanction : les notes et commentaires qu'il s'attire des directeurs des écoles

[de ces registres] ne parurent plus nécessaires que dans les temps calamiteux que nous traversons ». Alors que chacune des paroisses « a une vie plus pleine et plus mouvementée, qu'il est impossible de laisser dans l'oubli », le prélat demande aux prêtres « de consigner par une rédaction soignée, exacte et détaillée, dans le registre en question, tout ce qui s'est passé dans leurs paroisses respectives depuis le commencement de la guerre ». Sur ces livres de paroisse, voir Jacques CHARPY, « Le livre de paroisse, source d'histoire en Ille-et-Vilaine », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2001, p. 380-385. Celui de Chelun, malheureusement trop laconique pour la période de la guerre, ne peut l'éclairer utilement.

7. ADIV, 12 T 127, dossier de carrière de François Marie Auguste Louvel.

par lesquelles il passe comme des inspecteurs ne sont guère élogieux, notamment en ce qui concerne la discipline de ses classes. Il est vrai que la question ne se pose plus guère dans cette nouvelle affectation : l'école publique de Chelun, concurrencée par les écoles privées de garçons et de filles ouvertes aux rentrées 1912 et 1913, n'accueille plus que de très rares élèves, dont le fils de l'instituteur. Louvel a en effet épousé la sœur d'un de ses collègues instituteurs, M^{elle} Yung, dont il eut un enfant né en janvier 1910⁸.

Son âge en août 1914 — il va fêter ses 45 ans le 8 — fait de lui un réserviste de l'armée territoriale depuis 1909⁹. À ce titre, notre instituteur, qui a fait son service militaire au 146^e RI de Toul en 1890-1891, gagné ses galons de caporal puis de sergent, effectué plusieurs périodes de réserve au sein du 41^e RI en 1896 et 1899 notamment, n'est rappelé sous les drapeaux que début novembre 1914 à Vitré¹⁰. L'on comprend dès lors que la tenue des cahiers entamés en août prenne fin, faute de rédacteur. La diversité des thèmes abordés durant la douzaine de semaines séparant la mobilisation générale de celle de l'instituteur, la précision des informations recueillies notamment dans le domaine économique, la réaction « à chaud » que constituent ces notices quotidiennes n'en font pas moins de ces documents une source exceptionnelle, complétant parfaitement les rares témoignages ruraux à notre disposition, à commencer par celui d'un autre instituteur, Théodore Chalmel, en poste dans une autre commune de campagne, Saint-Père-Marc-en-Poulet, située quant à elle dans le nord du département¹¹. Mobilisation des hommes, mobilisation de l'économie locale, échos du conflit en cours deviennent, sous la plume de François Louvel, des réalités très concrètes, intensément et parfois douloureusement vécues.

Scènes de mobilisation

Les scènes que décrit François Louvel à Chelun le 1^{er} août 1914 ressemblent en tout point à celles que l'on a pu observer dans la plupart des communes

8. Marie-Aimée Yung est née en 1876 à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine), fille de Victor Edmond, 49 ans, receveur-buraliste dans la commune, et d'Aimée-Marie Henry, son épouse, 34 ans. Par ce mariage, François Louvel devient le beau-frère de Victor-Edmond Yung qu'il ne semble pas avoir connu à l'école normale de Rennes puisque ce dernier quitte l'établissement en 1885 alors que Louvel y arrive. Sur la carrière de ce maître qui enseigne à Vitré, Bais, Martigné-Ferchaud avant de finir sa carrière à Fougères, ADIV, 12 T 188.

9. Selon le système mis en place suite à la défaite de 1870, les conscrits d'une classe donnée servent dans l'armée d'active durant leur service militaire (1889-1892 dans le cas de la classe 1889, celle de Louvel), dans la réserve active de 25 à 33 ans (1893-1902), dans la territoriale de 34 à 40 ans (1903-1909) avant d'être versés dans la réserve territoriale de 40 à 47 ans.

10. ADIV, 1R 1723, fiche matricule de François Louvel. Versé à la 10^e section d'infirmiers militaires, il est « renvoyé dans ses foyers » dès le 10 avril 1915 tout en étant maintenu dans le service auxiliaire.

11. Théodore CHALMEL, *Mémoires d'un instituteur rural, 1885-1935*, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Association Théodore Chalmel, 1999. Les livres de paroisse des paroisses rurales du département offrent un autre regard sur les premiers mois de la guerre... lorsqu'ils ont été correctement tenus.

d'Ille-et-Vilaine et, au-delà, de France. Le caractère exceptionnel de l'événement n'échappe pas à l'instituteur qui prend soin d'ailleurs de noter que les gendarmes sont venus ce jour-là « de la brigade de Martigné-Ferchaud [...] en automobile », alors même que la commune dépend du canton — et de la brigade — de La Guerche, alors surtout que les hommes de la marche se déplacent encore, à cette date, à pied, à cheval, à bicyclette pour certains, jamais en véhicule à moteur. L'on se rappelle même que l'automobile est celle d'un notable de Martigné, M. Prime.

Le tocsin, « vers 17 h 00 » : tel est sans doute ce qui frappa avant tout les contemporains. Le recteur de Chelun note ainsi que « la mobilisation générale [est] sonnée le samedi 1^{er} août pendant 1 heure et sonnée par MM. Arsène Leray, Joseph Belloir, mécanicien, Victor Mélé, buraliste, Jean Lemée, aubergiste, et Jules Leroyer maréchal », non sans préciser que « ces deux derniers [ne sont] pas très convenables », sans en dire plus¹². À Guichen, c'est « vers les 5 h. » aussi qu'« un officier assisté de deux gendarmes » se présente au bourg ; après une rencontre avec le maire et l'autorisation du recteur, ainsi que ce dernier l'indique dans le récit qu'il a laissé de ces quelques instants, ils font sonner « les cloches » pour annoncer « un grave événement »¹³. À Saint-Léonard de Fougères, un autre prêtre note : « tocsin du 1^{er} août à 5 h. du soir. Émotion indescriptible¹⁴ », montrant combien le moment est aussi intensément vécu en ville. À Dinard d'ailleurs, ainsi que l'écrit Edith Julien dans son journal, « le tocsin est venu donner l'ordre de mobilisation¹⁵ ». Quant à Théodore Chalmel, l'instituteur de Saint-Père-Marc-en-Poulet, il signale l'arrivée à la mairie « à 17 heures » d'un « télégramme annonçant cette grave opération » : dans cette commune, rapidement,

« la nouvelle se répand. Les autorités religieuses viennent aux renseignements. Les habitants du bourg angoissés se groupent et commentent les événements. À 17 h. et demie, un gendarme venant de Châteauneuf se hâte, remet au maire ficelés et scellés tout un paquet d'affiches et des ordres administratifs et militaires. Le tocsin sonne. Les incrédules sont obligés de croire à la triste réalité¹⁶ ».

La nouvelle était apparemment parvenue plus tôt à La Guerche, chef-lieu de canton situé sur des lignes de chemin de fer venant de Rennes d'une part,

12. Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Chelun, 1^{er} août 1914.

13. *Ibid.*, livre de paroisse de Guichen, 1^{er} août 1914.

14. *Ibid.*, livre de paroisse de Saint-Léonard de Fougères, 1^{er} août 1914. Notons qu'à l'inverse, l'absence du tocsin est perçue négativement. Ainsi, le recteur de Retiers regrette qu'alors que « le tocsin retentissait sur toutes les villes et les campagnes de France », dans sa paroisse, « les autorités, plus timorées qu'ailleurs, paraît-il, et craignant de semer la panique dans la population, ne jugèrent pas à propos de se conformer à la règle ; et le tocsin ne fut pas sonné ». Il conclut cependant en rappelant que « la sinistre nouvelle ne s'en répandit pas moins avec la rapidité d'une traînée de poudre, jetant la consternation dans tous les foyers » (Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Retiers, 1^{er} août 1914).

15. Edith JULIEN, art. cité, p. 131.

16. Théodore CHALMEL, *op. cit.*, p. 193.

Vitré d'autre part : « Vers 2 h., le tambour de ville, au milieu de la consternation générale, cria dans les rues le décret de mobilisation » note le curé-doyen, qui poursuit en précisant que, « sur la demande du Maire, M. Richard, vers 3 heures, je fis sonner le tocsin, auquel bientôt répondirent les clochers voisins »¹⁷.

Sonnerie rapide, « brusque, irrégulière », faite de « coups pressés, redoublés et discontinus », le tocsin « engage à l'empressement », « jette l'inquiétude » ainsi que le suggère l'historien A. Corbin¹⁸. En ce 1^{er} août 1914, l'angoisse est sans doute encore accrue par la multiplication des sonneries, à commencer par celles des communes voisines, que l'on perçoit sans doute à Chelun comme ailleurs : si le son des cloches de Rannée, La Guerche, à une dizaine de kilomètres au nord, de l'autre côté de la forêt, est sans doute difficile à percevoir pour ces raisons mêmes, les échos du tocsin de Forges, d'Eancé, de La Rouardière en Mayenne, voire de Martigné parviennent probablement jusqu'au bourg¹⁹. Louvel ne dit rien cependant des sentiments de la population à ce moment précis, alors que son collègue de Saint-Père-Marc-en-Poulet évoque « un moment de stupeur » suivi de « tristesse », la jeune Edith Julien signalant « la consternation » ressentie à Dinar²⁰. Le curé-doyen de La Guerche abonde : « inutile de dire [...] que l'émotion fut grande, ici comme partout. Nous avons encore, dans la mémoire, les tristes souvenirs de 1870. La guerre contre l'Allemand nous paraissait terrible, effrayante²¹ ».

À la décharge de Louvel, il faut noter, il est vrai, qu'il est sans doute accaparé par les multiples tâches incombant à un secrétaire de mairie dans une petite commune rurale : mise en place des « affiches de mobilisation et de réquisition » — dont il nous rappelle le contenu —, tant à la mairie qu'au village de la Terrinière, l'un des principaux hameaux de la commune, diffusion surtout de la nouvelle dans les écarts. À cet effet, les deux cantonniers sont « envoyés pour annoncer cet ordre de mobilisation dans tous les villages

17. Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de La Guerche, 1^{er} août 1914.

18. Sur ce point, voir Alain CORBIN, *Les cloches de la terre : paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2000, p. 183-184.

19. À en croire le recteur de Martigné cependant, ce n'est pas le tocsin qui annonce ici la mobilisation mais les clairons qui « font entendre une lugubre sonnerie dans la ville et dans les principaux villages de la paroisse : ils annonçaient la mobilisation du lendemain. Aussitôt chacun franchit le seuil de sa maison : on se demande qu'y a-t-il ? Est-ce le feu ? Est-ce la guerre ? La guerre ! » (Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Martigné-Ferchaud, 1^{er} août 1914).

20. Edith JULIEN, art. cité, p. 131.

21. Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de La Guerche, août 1914. Les propos du recteur de Martigné sont moins pessimistes : « La guerre ! Oh, non. On ne voulait plus y penser, on refusait d'y croire. Depuis plus de 40 ans, on en parle et elle n'est pas venue, disait-on... Et cependant, c'était la guerre ! On s'interpelle, on se communique ses impressions. Chez les hommes, le regard s'illumine d'enthousiasme et bientôt, dans toutes les conversations, on découvre une flamme de patriotisme. Déjà il semblait que l'Allemand n'allait pas tarder à mordre la poussière. Déjà on se croyait rendu à Berlin » ; Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Martigné-Ferchaud, 1^{er} août 1914.

même dans les maisons isolées. Ils rentrent après avoir accompli leur mission à deux heures et demie du matin», après une tournée de près de neuf heures donc. Les affiches ne peuvent suffire en effet, dans une France rurale dans laquelle les informations sont encore largement diffusées oralement : c'est le tambour qui, à l'instar d'Armand Piton, « commissionnaire de la mairie » à Chelun, est partout chargé d'annoncer les nouvelles et principales décisions de la municipalité. Il en va d'ailleurs de même en ville. À Vitré par exemple, outre le tocsin, « sonné dans les trois églises de la ville », l'ordre de mobilisation est « lu dans tous les coins de la cité par le tambour de ville » tandis que « des automobiles partirent dans toutes les directions pour afficher l'ordre de mobilisation et l'ordre de réquisition »²². Dans les campagnes bretonnes, la sortie de la messe — voire des messes — dominicale(s), encore presque unanimement suivie(s), est l'occasion de rappeler les grands principes régissant la mobilisation, tout particulièrement le dimanche 2 août : à Saint-Père-Marc-en-Poulet, selon Théodore Chalmel, en cette occasion, « contrairement à leurs habitudes, les femmes se groupent aux pieds du publicateur pour écouter les bannies, ayant encore une lueur d'espoir, d'un arrangement possible »...

Il est peu probable cependant que la population de Chelun, à l'instar de celle de Saint-Père, ait été très surprise par la tournure des événements début août 1914. La montée des tensions internationales n'était pas plus méconnue ici qu'ailleurs : « depuis le dimanche 26 juillet 1914 » écrit Louvel, « les personnes de Chelun qui lisaient quotidiennement leur journal voyaient que de gros nuages assombrissaient l'horizon diplomatique en Europe ». Certes, nous ne savons rien de la diffusion de la presse dans la commune. Nul doute cependant que *L'Ouest-Éclair*, le grand quotidien régional, y ait nombre de lecteurs, à l'instar du *Patriote de Bretagne*, de la *Chronique de Vitré* et de *Vitré-Journal*, les trois hebdomadaires qui paraissent chaque samedi au chef-lieu d'arrondissement²³. La lecture des événements faite en ce mois d'août 1914 par l'instituteur de Chelun est — mais est-ce étonnant ? — des plus « traditionnelles » : c'est le militarisme austro-prussien qui expliquerait, à lui seul, l'engrenage tragique. Le temps n'est pas encore à la subtilité des analyses. Contraint, selon Louvel, par l'attitude des deux puissances germaniques à préparer sa mobilisation, le gouvernement français « dès le 20 juillet [...] rappela les soldats qui se trouvaient en permission » avant de renforcer « nos troupes de couverture à l'aide de régiments de l'intérieur ». La mobilisation ne surprit donc guère, nous dit-il implicitement.

Le *départ des réservistes* se fait progressivement, à compter du 2 août, suivant les indications portées sur leur carnet militaire. Chacun sait où il doit se rendre, pour l'essentiel dans des unités des environs : 70^e et 270^e RI de Vitré,

22. Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 11.

23. *Ibid.*, p. 46 : l'auteur rappelle que les deux premiers sont républicains, le troisième monarchiste, et qu'ils cessèrent de paraître au lendemain de l'entrée en guerre, se conformant aux principes de l'Union sacrée. L'historien se trouve cependant ainsi privé d'une source d'habitude très prolifique pour l'étude de la vie à l'arrière durant la Grande Guerre.

241^e RI de Rennes, 2^e et 202^e RI de Granville, 10^e et 50^e régiment d'artillerie de campagne (RAC) de Rennes, 76^e régiment d'infanterie territoriale (RIT) de Vitré, autant de régiments de la 10^e région militaire — et du 10^e corps d'armée, basé à Rennes —, incluant Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine et Manche. Plus étonnant est le nombre de mobilisés dans des régiments du 4^e corps d'armée (Le Mans), tout particulièrement les 130^e et 330^e RI de Mayenne, illustrant pour une part que le recrutement territorial mis en place après la défaite de 1870 souffre déjà de nombreuses exceptions²⁴. « Dès les premiers jours, une cinquantaine de mobilisés²⁵ » quittent Chelun selon le recteur. Louvel se montre plus précis sur leur état d'esprit, signalant que « les hommes sont tous partis volontairement avec un calme touchant, sans forfanterie mais non plus sans poltronnerie comme il convient à des hommes résignés qui vont bravement accomplir leur devoir ». En septembre, les conscrits de la classe 1914, quant à eux, « partent courageusement m[ais] non sans émotion ». Ce que nous dit l'instituteur correspond en fait en tout point à ce que les travaux de l'historien J.-J. Becker ont pu montrer sur cette mobilisation : de la résignation, de la résolution, en aucun cas ce départ « la fleur au fusil » mis en scène par les informations cinématographiques de l'époque. À l'autre bout du département, Théodore Chalmel confirme les descriptions de son collègue de Chelun : si le 2 août, « les mobilisés de Gastines », l'un des hameaux de Saint-Père-Marc-en-Poulet, « à l'âme enthousiaste, arrivent en chantant la *Marseillaise* » à la messe dominicale, le lendemain, « les hommes passent calmes, fiers, décidés, prêts au sacrifice », sans manifestation particulière²⁶. En revanche, dans le gros bourg qu'est la commune voisine de Martigné-Ferchaud, comme dans certaines villes, les marques d'enthousiasme sont plus nombreuses. Ainsi que le note le recteur, si des prières publiques sont organisées, si les épouses et les mères sont venues faire bénir « scapulaires, chapelets, médailles, qu'elles vont remettre comme un talisman entre les mains de ceux qui vont partir », les mobilisés font preuve d'une certaine détermination :

« Arrivés à la gare, tous ces hommes montent avec ordre, je dirais presque avec empressement, dans les wagons ornés de drapeaux et de fleurs. Une larme tombe sans doute de leurs paupières quand ils font les derniers adieux. Mais bientôt, en nous quittant, ils entonnent des chants patriotiques dont l'écho se fait entendre un instant, puis ce n'est plus que le bruit de la locomotive²⁷. »

24. La situation est identique à La Guerche, où le curé-doyen note que « beaucoup [de soldats] appartiennent aux corps de Vitré : 70^e et 270^e d'infanterie, et 76^e territoriale, et de Mayenne : 130^e et 330^e d'infanterie » ; Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de La Guerche, août 1914.

25. Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Chelun, 1^{er} août 1914.

26. Théodore CHALMEL, *op. cit.*, p. 194-195.

27. Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Martigné-Ferchaud, 1^{er} août 1914.

La mobilisation des hommes se double en ce début du mois d'août de celle *des chevaux*. Ainsi que le rappellent les historiens D. Baldin et E. Saint-Fuscien dans un récent ouvrage, « jamais une guerre n'[en] avait mobilisé autant [...]. 800 000 le sont dès août 1914 par l'armée française, soit un quart du cheptel national », pour équiper bien évidemment une cavalerie qui aligne encore 10 divisions auxquelles il faut ajouter 26 régiments rattachés aux corps d'armée d'infanterie²⁸. Mais l'artillerie a elle aussi besoin de chevaux, dans la mesure où elle est encore exclusivement hippomobile à cette date : un groupe tel que celui du 7^e RAC qui accompagne la 60^e division d'infanterie (DI), la division de réserve basée à Rennes, aligne à lui seul 20 chevaux d'officiers, 106 chevaux de selle, 395 chevaux d'attelage, 521 bêtes au total ; et l'on compte quatre groupes au 7^e RAC, trois régiments d'artillerie de campagne à Rennes, soit de l'ordre de 6 250 chevaux... L'infanterie n'est pas en reste. Ainsi, au 70^e RI de Vitré, quelque 193 chevaux sont mobilisés, tant pour les officiers que pour le train régimentaire²⁹. Son régiment de réserve, le 270^e RI, qui ne compte que deux bataillons — et non trois —, aligne quant à lui 124 chevaux ; ils sont 93 au 76^e RIT, l'unité territoriale mobilisée dans la ville, elle aussi à deux bataillons³⁰. Ainsi, la mise sur pied de guerre des trois régiments de Vitré a nécessité 410 chevaux ; il en faut sensiblement autant pour les trois régiments d'infanterie rennais, mais aussi pour les trois autres que l'on mobilise à Saint-Malo. À l'échelle des unités mobilisées dans le seul département d'Ille-et-Vilaine — infanterie, artillerie, mais aussi cavalerie, escadron du train de Fougères, états-majors de division et de corps d'armée, service de santé, etc. —, ce sont donc sans doute plus de 10 000 chevaux qu'il faut fournir.

À Chelun, l'opération se fait en deux temps : annoncée dès le 2 août par le maire, qui demande aux « possesseurs de chevaux classés ou momentanément ajournés [de] les présenter à la commission de réquisition de La Guerche le mercredi 5 août 1914 sur le champ de foire, munis de bridon, licol et longe et en bon état de ferrure », une première réquisition concerne ici 32 bêtes début août. Une seconde a lieu le 6 octobre, quatre chevaux devant cette fois être conduits à La Guerche³¹. Deux informations nous échappent cependant. L'on ne sait rien tout d'abord du cheptel équin de Chelun en 1914, et donc rien non plus de très précis concernant la proportion que représentent les 36 montures : dans chaque commune, étaient pourtant établies des listes des bêtes « réquisitionnables » en cas de guerre et des « voitures classées », elles aussi

28. Damien BALDIN, Emmanuel SAINT-FUSCIEN, *Charleroi, 21-23 août 1914*, Paris, Tallandier, 2012, p. 60.

29. Service historique de la Défense/Département de l'armée de terre (SHD/DAT), 26 N 658/14, Journal des marches et des opérations (JMO) du 70^e RI, effectifs au 2 août 1914.

30. SHD/DAT, 26 N 733/11, JMO du 270^e RI, effectifs au 9 août 1914 et 26 N 790/12, JMO du 76^e RIT, effectifs au 9 août 1914.

31. Ces chiffres peuvent être comparés avec ceux donnés par Théodore Chalmel dans le *Bulletin communal de Saint-Père*, juillet 1915, n° 19, p. 13 : cette commune de 1 500 habitants (contre 600 environ à Chelun), sans doute moins agricole, ne fournit que 14 chevaux en août 1914.

soumises à réquisition ; elles ont ici disparu pour la période précédant immédiatement la Grande Guerre. Gageons cependant qu'on est loin de ce qu'écrit Edith Julien selon laquelle, à Dinard, « tous les chevaux ou neuf sur dix ont été réquisitionnés³² ». Ainsi, au milieu des années 1880, seuls 44 des quelque 257 équidés recensés à Chelun étaient classés et donc soumis à réquisition en cas de nécessité³³. Alors que le nombre de chevaux semble avoir légèrement reculé dans le canton de La Guerche dans les années qui suivent, les 36 montures demandées par l'autorité militaire en 1914 pourraient, au final, représenter la même proportion — de l'ordre de 17 %, entre 15 et 20 % de manière plus large — des 210 à 220 équidés chelunois³⁴.

Une seconde dimension reste par ailleurs difficilement accessible à l'historien : celle de l'impact qu'a pu avoir, pour les paysans de Chelun comme pour ceux des autres communes de France, l'obligation de se séparer d'un animal qui, depuis des années parfois, les accompagnait au quotidien³⁵. Cet impact est double en fait : psychologique probablement, il est aussi économique pour des exploitations par ailleurs fragilisées par le départ, en pleine moisson, d'une bonne partie de la main-d'œuvre.

La constitution d'un « *home front* » rural

À la mobilisation des hommes et des chevaux *pour* la guerre, il convient en fait d'ajouter celle d'une large frange de la population qui bascule *dans* la guerre en même temps que les futurs combattants : « Travaillez dans la paix et préparez ainsi le travail de défense de la patrie », telle pourrait être, dès l'été 1914, la devise de cet « autre front » que met d'ailleurs en exergue l'instituteur de Chelun.

Ainsi, « le dimanche 2 août, *le travail est général* partout » note François Louvel, qui rappelle que la mobilisation se fait à un moment crucial dans les campagnes : « les hommes vont partir et la moisson est dans les champs » en effet. Dans ces conditions, « il faut profiter des quelques jours que nous avons encore pour activer la récolte ». Une « activité fiévreuse », « un travail acharné, sans trêve, tôt le matin, ne s'arrêtant que juste le temps de prendre

32. Edith JULIEN, art. cité, p. 132. À Saint-Père-Marc-en-Poulet, selon Théodore CHALMEL, *op. cit.*, p. 194, le 2 août, « les propriétaires des animaux susceptibles d'être requis se rendent à Châteauneuf où siège la commission. Cinq chevaux sont retenus ».

33. ADIV, E-dépôt administratif Chelun 42. Parmi ces 44 montures, 4 étaient destinées à la cavalerie lourde (cuirassiers), 14 à la cavalerie légère (dragons, chasseurs, hussards), 3 comme chevaux de selle à l'artillerie, 7 autres au trait léger d'artillerie, 16 enfin au train. Sur les 257 animaux recensés, 52 sont d'emblée refusés en raison de leurs caractéristiques.

34. Sur ce point, voir les données des enquêtes agricoles du tournant des XIX^e et XX^e siècles ; ADIV, 6 M 971, enquête agricole de 1908-1913 et E-dépôt administratif Chelun 15, statistiques agricoles de 1898.

35. Voir sur ce point l'article de Gene TEMPEST, « Aux chevaux morts pour la France », *L'Histoire* décembre 2012, n° 382, p. 74-79.

les repas et laisser aux animaux le repos nécessaire, sans repos hebdomadaire car le dimanche n'est plus chômé» caractérisent ainsi les premiers jours du mois d'août, à Chelun comme ailleurs. Les départs échelonnés des réservistes et des territoriaux, entre le 3 et le 14 août, permettent pour une part de faire face à la situation. L'entraide, habituelle, prend surtout ici de nouvelles dimensions. Louvel y insiste, justifiant tout d'abord que les battages aient été ici «quelque peu ralentis par la nécessité de s'entraider pour suppléer aux hommes et aux chevaux qui sont absents». Mais là ne s'arrête pas cette entraide : Thomas Poulain, un ancien maréchal-ferrant «qui a quitté le métier depuis longtemps reprend sa place près de l'enclume et travaille comme un jeune homme», bientôt rejoint par «l'un de ses anciens ouvriers», Constant Liguët, âgés respectivement de 61 et 74 ans. Il faut en effet ferrer les chevaux destinés à la réquisition, mais aussi «réparer les outils pour faire la moisson». Ils n'en acceptent pas moins «bravement cette place [afin] de rendre service à [leur] patrie». La mobilisation de tous est d'ailleurs décrite dans des termes très proches par Théodore Chalmel à Saint-Père-Marc-en-Poulet : là, on rejette par exemple dès le 3 août toute idée de recours «à une main-d'œuvre étrangère dans la commune [...] où l'entraide se pratique habituellement»³⁶. Même vision chez Georges Garreau, qui note que si l'on a «pu craindre un instant» qu'il résultât «un trouble profond dans la vie agricole du pays», il n'en est rien alors, «au moins dans la région de Vitré [...] grâce à certaines facilités d'absence accordées aux militaires, grâce aussi et surtout à l'appui que les cultivateurs se sont mutuellement prêté dans toute cette période difficile»³⁷.

La période est d'autant plus difficile que les communes agricoles doivent faire face, dans le même temps, aux *premières réquisitions* imposées par les autorités pour les besoins du pays, et avant tout pour les approvisionnements des armées. L'organisation du ravitaillement relevait d'instructions permanentes, conçues dès le temps de paix, à partir desquelles était élaboré un plan départemental fixant les centres de réception où siégeait une commission chargée de veiller au bon déroulement des opérations : Chelun dépendait ainsi du centre de La Guerche, le chef-lieu de canton, qui portait le numéro 10, ceux de Vitré et Châteaubourg ayant reçu les n° 8 et 9³⁸. Les membres de cette commission, nommés par le préfet, étaient choisis avec soin : un président, deux personnalités civiles, deux «experts idoines» pour chaque catégorie de denrées (céréales, farine, fourrages, bétail, épicerie), un secrétaire-comptable

36. Théodore CHALMEL, *op. cit.*, p. 195. Plus loin, il précise, à la date du 5 août, que si «la moisson s'opère lentement [...], les cultivateurs préfèrent s'entraider selon la tradition, plutôt que d'avoir recours à une main-d'œuvre étrangère, inexpérimentée et dispendieuse».

37. Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 51. Il note lui aussi que «les moissons, abondantes cette année, ont pu être récoltées, battues et engrangées [...] sans que les cultivateurs aient eu besoin de faire appel à la main-d'œuvre étrangère et de profiter des offres qui leur avaient été faites par la Préfecture».

38. ADIV, 6 Z 146, ravitaillement en temps de guerre. À l'échelle de l'arrondissement de Vitré, il existait aussi des sous-commissions à Châtillon-en-Vendelais, Martigné-Ferchaud et Retiers.

— le receveur de l'Enregistrement à La Guerche par exemple —, et même... deux vélocipédistes. En tout, une quinzaine de membres dont la liste était régulièrement tenue à jour. Des « expérimentations » avaient été organisées par la préfecture dans certains centres de réception, comme par exemple le 24 mai 1905 à Vitré, ou le 4 novembre 1909 à Vitré et Chateaubourg : autant dire que rien n'avait été laissé au hasard dans la perspective d'une future entrée en guerre.

Les réquisitions interviennent donc dès le début des hostilités, sur ces bases planifiées à l'avance par l'administration : dans une lettre du 1^{er} août, le préfet a transmis au maire une première liste de denrées agricoles, avec les quantités requises sur la commune de Chelun³⁹. Les dates des livraisons sont étalées entre le 23^e et le 51^e jour de la mobilisation, soit du 24 août au 21 septembre. Sont concernées par ces mesures la farine (4 q), le blé (57 q), l'orge (19 q) et le foin (80 q), ainsi que les bovins (30) et les porcs (10). Début octobre, de nouveaux ordres de réquisition d'avoine, foin et paille parviennent à la mairie, et le secrétaire craint des difficultés à satisfaire cette commande. L'ordre modifié le 4 porte à 350 sacs d'avoine (262,50 q) dont 135 (soit 101,25 q) pour le 20 du mois, 180 q de foin dont 100 (bottelés) pour le 21, et 80 q de paille dont 50 q pour la même date. En définitive, une décision du 15 octobre fixe cette fois les contingents requis à 85 q de foin pour le 21, 50 q de paille pour le 24, 60 sacs d'avoine (45 q) pour le 3 novembre et 20 q de foin pour le 6 novembre. Nous savons que les livraisons d'octobre en foin (6 fournisseurs dont l'un à hauteur de 43,5 q) et en paille (4 fournisseurs) ont été régulièrement exécutées, mais ces modifications successives posent question : problèmes de coordination ou difficultés réelles d'approvisionnement ?

Le rappel des réquisitions et des dates des livraisons effectuées permet d'en mesurer le rythme et l'importance à l'échelle d'une petite commune comme Chelun (tableau 1). Le calendrier des livraisons a été dans l'ensemble respecté, avec quelques ajustements de dates et de quantités, nous l'avons vu⁴⁰. Chaque livraison mobilise par ailleurs un certain nombre d'attelages avec leur conducteur, sous la responsabilité d'un « convoyeur » désigné par le maire et constitue pour les agriculteurs une charge supplémentaire, non rémunérée, l'aller-retour, avec le temps de livraison et de pause, demandant environ une journée⁴¹.

Les ordres de réquisition fixent les quantités de denrées que la commune est censée pouvoir fournir en tenant compte des offres faites par les cultivateurs

39. L'on trouve bien évidemment traces de demandes du même genre à Vitré (Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 52-54) ou Saint-Père-Marc-en-Poulet (Théodore CHALMEL, *op. cit.*, p. 196).

40. Dans quelques cas particuliers comme pour le blé, certaines livraisons ont eu lieu à Martigné-Ferchaud.

41. Un convoi devant livrer sa cargaison à midi à La Guerche partait de Chelun vers 8 heures. En admettant une « coupure » de deux heures sur place, on peut penser que le retour, même à vide, ne pouvait guère se faire beaucoup avant 18 heures. Certaines commissions fonctionnaient dès 7 heures ou 8 heures, et dans ce cas devaient nécessiter des départs de nuit.

Tableau 1 :
Les réquisitions dans la commune de Chelun

Dates	Nature	Quantités requises*	Nombre de fournisseurs
24 août	Avoine	260,25 q	17
29 août	Foin	55 q	3
31 août	Foin	25 q	2
2 septembre	Porcs	10	6
9 septembre	Blé	18 q	1
12 septembre	Avoine	75 q	6
17 septembre	Blé	39 q	3
26 septembre	Foin	20 q	2
26 septembre	Paille	20 q	1
21 octobre	Foin	85 q	6
24 octobre	Paille	50 q	4
3 novembre	Avoine	45 q	?
6 novembre	Foin	20 q	?

* Les demandes sont aussi exprimées en nombre de sacs, ceux-ci étant respectivement de 75 kg pour l'avoine et 100 kg pour le blé. Ces réquisitions peuvent être comparées avec celles de la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet: les demandes y reposent cependant essentiellement sur du blé et du foin, les premières livraisons d'avoine n'intervenant qu'en février 1915 (*Bulletin communal de Saint-Père*, juillet 1915, n° 19, p. 13).

eux-mêmes. Elles sont ensuite payées selon un barème fixé par les autorités, prenant éventuellement en compte la qualité du produit — c'est le cas du blé notamment. Dans ces conditions les besoins considérables de ce nouveau marché ouvrent aux cultivateurs, surtout à ceux disposant de stocks, une opportunité pour écouler leurs produits et assurer des rentrées d'argent dont témoignent les exemples donnés par le secrétaire de mairie⁴². Le maire, Isidore Sorieux, insiste à l'occasion sur l'indispensable civisme associé à ces livraisons, en en faisant implicitement les éléments constitutifs du *home front* que nous évoquions: livrer ses marchandises à l'armée, c'est contribuer à servir la France en guerre. Il n'hésite pas cependant à mettre aussi en avant l'intérêt que peuvent y trouver les fournisseurs, en raison des bons prix globalement pratiqués. Si l'édile doit le rappeler, notamment dans son avis

42. Notons d'ailleurs que ces réquisitions ne portent, au final, que sur une partie sans doute restreinte de la production locale. Les enquêtes agricoles indiquent par exemple que la commune de Chelun produit de l'ordre de 2 400 hl d'avoine par an, année moyenne (ADIV, E-dépôt administratif Chelun 15). Seuls 380 q sont réquisitionnés fin 1914. Même si une conversion hl/q est délicate pour cette période, gageons que l'on se situe dans une fourchette de l'ordre de 15 à 20 %, sans doute moins que la part habituellement destinée à la vente.

du 30 août où il renvoie à des pratiques anciennes — «Ayons donc à cœur de leur envoyer de la bonne nourriture et ne disons pas comme autrefois : “C’est bon pour la troupe”» —, c’est cependant que la chose n’est sans doute pas encore évidente pour tous à cette date.

Il est vrai que le quotidien se fait de plus en plus difficile, au moins pour certaines familles. En témoignent, par exemple, les vols «de carottes, navets, choux et autres» dans les champs, dénoncés par le maire de Chelun dans un avis du 13 septembre : même modestes, ces larcins disent la précarisation d’une partie de la population⁴³. Cette précarisation est plus nette encore pour ceux qui ne peuvent bénéficier des allocations attribuées aux «familles nécessiteuses» des soldats mobilisés⁴⁴. Ces allocations se mettent en place très rapidement : alors que le principe a été adopté par une loi du 5 août 1914, à Chelun, les sept premiers dossiers sont constitués dès les 15-16 août et présentés devant la commission cantonale en charge de ces questions le 21 ainsi que l’indique François Louvel⁴⁵. Certes, elles ne concernent qu’une petite partie des familles de mobilisés de la commune, 10 à 15 % peut-être à cette date : elles vont cependant prendre une place croissante dans les revenus des familles au cours des années suivantes, au point de susciter nombre de critiques de la part de ceux qui y voient une source d’émancipation financière des femmes, et notamment des femmes rurales⁴⁶.

Dans l’immédiat, ce sont les prix des denrées qui intéressent les autorités et la population. La question du ravitaillement et des prix de la nourriture devient une question centrale. «Le prix de la viande est-il trop élevé ?» s’interroge par exemple *L’Ouest-Éclair* dans son édition du 3 septembre 1914,

43. Ces menus larcins ne sont sans doute pas nouveaux, ainsi qu’en témoigne, indirectement, la presse locale qui, avant 1914, accorde une large place aux mille faits divers qui font aussi la vie des campagnes, de l’accident de charrette au cambriolage, du meurtre à la morsure par un chien enragé. Le fait que ces vols soient l’objet d’un avis — officiel — du maire dit bien en revanche un changement de perception à leur égard en cette période de guerre.

44. Sur ces questions, voir la pratique mise au point publiée par un fonctionnaire de la préfecture des Côtes-du-Nord en 1916 : P. TARDIVEL, *Les allocations journalières : fonctionnement de la loi du 5 août 1914*, Saint-Brieuc, Guyon, 1916. Il rappelle que «toutes les familles que la mobilisation de leur indispensable soutien a laissées dans la nécessité» peuvent bénéficier de ces allocations.

45. Selon P. TARDIVEL, *op. cit.*, p. 3, la réunion de ces commissions cantonales devient rapidement hebdomadaire, ce qui permet de réévaluer les situations individuelles aussi fréquemment que nécessaire. Le paiement se fait chez le percepteur, tous les 28 jours, soit 13 fois dans l’année.

46. À ce titre, les remarques du recteur de Retiers, à quelques kilomètres de Chelun, sont très révélatrices. Selon lui, «certaines bénéficiaires [des allocations] faisaient un emploi peu édifiant des largesses gouvernementales. Ainsi, le jour où elles venaient toucher leur allocation, on les voyait faire des stations prolongées dans les magasins et les débits de boissons. Il arrivait à celles-là d’avouer ingénument qu’elles n’avaient aucune impatience de voir arriver la fin de la guerre, qui leur permettait de mener une vie plus large et plus aisée qu’en temps de paix» (Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Retiers). Cette critique des allocations, implicitement teintée de la crainte de voir les femmes par trop s’émanciper de la tutelle masculine, est largement véhiculée par les milieux catholiques et conservateurs durant la guerre.

alors que le maire de Vitré dénonce, par un avis du 3 août, le fait que « certains commerçants de la commune auraient déjà augmenté dans une notable proportion le prix de certaines denrées et de matières de première nécessité⁴⁷ ». À Chelun, François Louvel s'intéresse plus particulièrement aux prix des principales denrées sur les marchés des environs, celui de La Guerche le mardi, celui de Martigné-Ferchaud le vendredi : ce qui inquiète surtout ici, c'est l'atonie des échanges consécutive à la mobilisation. Alors qu'en ville l'on commence à se plaindre d'une inflation qui caractérisera toute la guerre, dans les campagnes d'Ille-et-Vilaine, les premières semaines du conflit sont au contraire marquées par une baisse des prix... lorsque les produits trouvent preneurs⁴⁸ (tableau 2).

Tableau 2
Prix en francs des denrées sur les marchés locaux*

Dates	Lieu	Beurre	Œufs	Blé	Veau
18 août 1914	La Guerche	1,40	0,80	27	0,50
21 août 1914	Martigné-Ferchaud	1,60	0,80	25	—
25 août 1914	La Guerche	1,00 à 1,20	0,80	25	0,50 à 0,70
1 ^{er} septembre 1914	La Guerche	1,00	0,60	—	—
4 septembre 1914	Martigné-Ferchaud	0,60	/	—	—
18 septembre 1914	Martigné-Ferchaud	1,00	1,10	24	?**
6 octobre 1914	La Guerche	0,90	1,30	25	0,55
13 octobre 1914	La Guerche	1,00	1,30	25	0,55
20 octobre 1914	La Guerche	1,00	1,40	25	0,50

* Les prix sont donnés au demi-kilo pour le beurre, à la douzaine pour les œufs, au quintal pour le blé et au demi-kilo vif pour le veau.

** Prix non mentionnés.

À La Guerche, le 18 août, « les veaux ne trouv[ent] plus preneurs » tandis que le 1^{er} septembre, « les porcs ne se vend[ent] pas », alors que, dans le même temps, la mairie de Vitré est contrainte de mettre en place un système de taxation de la viande de veau pour limiter les abus de certains marchands bouchers. À Martigné le 4 septembre, les prix de vente atteignent leur minimum pour les cultivateurs : « quelques blocs de beurre ont été vendus 0 fr. 60 le ½ kilog. », deux à trois fois moins qu'au moment de l'entrée en guerre,

47. Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 53-54.

48. À Vitré, Georges Garreau constate lui aussi la contraction du marché dans les premières semaines de la guerre : pour lui, il est « certain que le prix de quelques objets de première nécessité a baissé un certain temps à cause de la difficulté d'expédier et de l'interruption des transports de marchandises ». Il cite notamment l'exemple du beurre, qui « est tombé et s'est maintenu assez longtemps au cours de 1 fr. 80 et même 1 fr. 60 le kg » ; voir Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 52.

tandis que « les œufs n'avaient aucun prix, les marchands ne voulaient pas en acheter ». Il faut en fait attendre la mi-septembre pour que « les marchés reprennent vie », ainsi que le note François Louvel. À Martigné-Ferchaud le 18 septembre, « les œufs se vendaient 1 fr. 10 la douzaine et le beurre 1 fr. le ½ kg. Les veaux ont aussi augmenté », amorçant une augmentation dont profiteront largement les campagnes au cours de la guerre, mais dont pâtiront largement les plus modestes en ville.

Ces questions économiques, les intérêts, largement divergents, des villes et des campagnes disent combien l'« Union sacrée » proclamée début août 1914 est fragile à l'échelle nationale. Elle l'est tout autant à l'échelle locale. Les récriminations de Louvel contre « ces Messieurs de la gare [de Martigné] assis devant un bon feu » qui peut-être « se figurent qu'il fait aussi bon dans les tranchées de l'Est » alors que la bonne volonté des habitants de Chelun se heurte aux méandres de l'administration lorsqu'ils cherchent, en octobre 1914, à faire parvenir des vêtements chauds au dépôt du 70^e RI à Vitré, l'illustre pour une part. Plus encore sans doute, est-ce la rapide reprise des hostilités sur le « front scolaire » qui désole notre instituteur. Il est vrai que Chelun est encore en pleine « guerre scolaire » et que la mobilisation n'y a rien changé. Les échos du sermon du recteur le 27 septembre parviennent ainsi jusqu'aux oreilles de l'instituteur qui ne doit guère fréquenter l'office dominical : « nous avons entendu de ses meilleurs fidèles dire qu'il était allé trop loin », note Louvel à ce sujet. En « posant le clergé en victime de la fermeture de leurs écoles », le prêtre n'est guère crédible dans une commune où, au contraire, l'école de la République est en pleine déroute depuis l'ouverture, en 1912, d'une école privée des garçons suivie, à la rentrée 1913, par celle d'une école des filles (illustration 2). Il faut voir dans cette situation la conséquence des élections municipales de mai 1912 : ainsi que l'écrit le recteur dans son livre de paroisse, « Chelun s'est enfin ressaisi cette année », en élisant « 8 conseillers chrétiens » le 5 mai, « 4 autres » le 12 lors du second tour, « ce qui fait maintenant un bon conseil municipal » qui met fin à ce qu'il appelle « la tyrannie de l'ancien maire Le Bouvry qui depuis 24 ans faisait de l'anticléricisme dans cette commune, avait persécuté mon prédécesseur M. Ménard et m'avait trahi déjà bien des fois depuis 5 ans ½ que je suis ici⁴⁹ ». Dès le 29 septembre 1912, la nouvelle école des garçons comptait 32 ou 33 élèves, contre deux « élèves forcés » à l'école publique, « le fils de l'instituteur et le fils du buraliste ». En janvier 1913, l'école privée compte 43 élèves, alors qu'une école privée des filles ouvre en octobre de la même année. L'on comprend,

49. Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Chelun, 1912. Ces élections voient la victoire d'Isidore Sorieux, toujours en fonction en 1914 ; ADIV, 3 M 454. Il semble que ces élections municipales de 1912 aient marqué un tournant important dans l'équilibre politique du sud de l'arrondissement de Vitré, jusqu'alors plutôt acquis aux idées progressistes. Évoquant l'Union sacrée, le recteur de Retiers note par exemple que « les querelles de partis, surtout depuis les élections municipales de 1912, avaient pris dans notre localité un caractère extrêmement aigu » (Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de Retiers).



Illustration 2
L'école libre des garçons de Chelun

Ouverte à la rentrée 1912, suite au changement de maire, elle attire rapidement la plus grande partie des élèves à tel point qu'à la rentrée 1914, l'école publique des garçons, tenue par François Louvel, ne compte plus qu'un élève. Les 35 enfants que l'on compte sur cette photo laissent supposer qu'elle a été prise fin 1912.

(ADIV, 6 Fi Chelun.)

dès lors, la raison des chiffres avancés par François Louvel concernant le nombre d'élèves des deux écoles publiques au 14 septembre 1914 : « 1 garçon, 1 fille »...

Pourtant, la réaction de la population de Chelun face aux propos du recteur — du moins telle que la rapporte Louvel — laisse entendre que chacun entend faire prévaloir une certaine « Union sacrée » face aux échos, même lointains, de la guerre.

Le lointain écho de la guerre

Le front est certes fort éloigné de Chelun et de l'Ille-et-Vilaine tout au long de la guerre. Il s'en rapproche cependant rapidement, symboliquement pour le moins, lorsque les premiers effets des combats se font ressentir jusque dans les campagnes bretonnes.

L'arrivée des premiers blessés, ceux de la « bataille des frontières » puis de la Marne, fin août-début septembre, contribue à plonger la commune dans les réalités des combats. Plus que ceux reçus en gare de Rennes ou de Vitré, ici dès le 20 août, ce sont les soldats soignés à l'hospice civil de La Guerche, transformé en hôpital auxiliaire dès le 2 septembre 1914, que les habitants

de Chelun vont être amenés à aider⁵⁰. Les locaux de l'établissement accueillent en effet quelque 80 blessés, auxquels s'ajoutent bientôt ceux que peuvent recevoir l'école des garçons (de l'ordre de 70) et le patronage situé rue des Sablonnières (une cinquantaine). Les moyens manquent cependant, ici comme ailleurs, et le recours à l'appui des associations comme des particuliers devient rapidement indispensable⁵¹. Sollicité par le juge de paix du chef-lieu de canton, le maire, Isidore Sorieux, lance le 24 septembre

« un pressant [appel] à la population pour faire des offrandes en argent et en nature au comité de secours aux blessés militaires hospitalisés à La Guerche. La Commission acceptera avec reconnaissance du linge, des couvertures, des légumes : choux, carottes, navets, pommes de terre, oignons, etc., des denrées diverses : œufs, beurre, lard, volailles, etc., et des offrandes en argent ».

La tournée qu'il effectue le même jour permet de réunir une somme de « 37 francs en argent et de bons lots de denrées dont 4 poulets, une motte de beurre de 1 ko, 6 bouteilles de vin, du linge (draps, chemises et torchons), des légumes en assez grande quantité, jusqu'à un petit sac de noix et un panier de fruits ». Le 28 septembre, la mairie peut à nouveau envoyer 6 fr., puis 15 le 29, avec « 13 poules et poulets, 3 kos [de] beurre, 2 oies, 3 kos [de] lard, pommes de terre, carottes, choux, navets. 2 paquets de linge », encore des vêtements le 20 octobre. Quelques jours plus tard cependant, si certains des premiers blessés « à peu près guéris sont repartis pour le front », 150 autres arrivent à La Guerche, nécessitant à la fois un nouvel appel à la générosité, et la mise sur pied de structures plus pérennes d'assistance : la constitution, à La Guerche, sous la présidence du juge de paix, d'un comité « pour leur apporter ces réconforts matériels et moraux dont ils ont tant besoin » dit bien que les civils aussi s'installent désormais dans une guerre que l'on suppose bien plus longue que prévue.

50. Sur les hôpitaux dans l'Ouest et en particulier en Ile-et-Vilaine, François OLIER, Jean-Luc QUENECH DU, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918 : t. 1 : zone de l'intérieur, France Nord-Ouest*, Louvier, Ysec, 2008. Notons, dans le seul arrondissement de Vitré, la présence d'un établissement à Argentré (château, hôpital complémentaire n° 10 de Vitré), à Balazé (château, hôpital complémentaire n° 27 de Vitré), à Domagné (école des filles), à Louvigné-de-Bais (hôpital complémentaire n° 5 de Rennes), à Martigné-Ferchaud (hospice) et à Visseiche (ancienne école); la ville de Vitré en abrite sept à elle seule : l'hôpital mixte dès le 31 août 1914, l'hôpital complémentaire n° 10 (collège communal de garçons, école communale des garçons, salle de gymnastique de *La Vitréenne*, Hospice des vieillards, château, école catholique du Petre), l'hôpital complémentaire n° 37 (collège communal de filles, Le Chevré, La Boissière, La Bruxière), l'hôpital complémentaire n° 65 (caserne La Trémoille), l'hôpital complémentaire n° 66 (château), l'hôpital-dépôt de convalescents n° 87 (caserne La Trémoille).

51. À Vitré, Georges Garreau signale que suite à une délibération du conseil municipal du 3 août 1914, est mis sur pied un « comité de secours » composé de membres de la municipalité mais aussi du vice-président de la commission administrative des hospices, du président de l'union du commerce et de l'industrie de la ville, de celui du comité de secours aux blessés (Croix Rouge), de la présidente de la Société maternelle — madame Garreau... — et de celle de la Société de charité maternelle; Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 23-24.

Les moyens mis en œuvre pour venir en aide aux *réfugiés belges* dans le département relèvent de la même logique, à cette différence près qu'en ce qui concerne Chelun, l'accueil de ces civils fuyant les combats resta largement virtuel⁵². Dès le 27 août pourtant, le maire, relayant un appel du préfet, avait annoncé à ses administrés l'arrivée prochaine d'un « certain nombre de Belges obligés de fuir l'invasion allemande »⁵³. Les premiers d'entre eux avaient débarqué en gare de Rennes la veille, en provenance de la région de Charleroi, là même où les troupes du 10^e corps d'armée combattaient cinq jours plus tôt. À Chelun, les choses ne se précisent que le 30 août, lorsque le maire, par un nouvel avis, rend compte de l'arrivée imminente de ces « Belges composés en grande partie de femmes, d'enfants et d'hommes non mobilisables [qui] ont dû fuir devant l'occupation de leur pays par les Allemands » : « beaucoup ont dû abandonner leur maison la nuit sans avoir même le temps de se vêtir fuyant devant l'incendie de la maison et de toute la fortune » écrit-il, non sans rappeler qu'ils sont pour « la plupart victimes des atrocités et des mauvais traitements des Allemands »⁵⁴. Le temps presse en effet : un nouveau convoi d'un millier de réfugiés, belges et français, est arrivé en gare de Rennes le 29 ; 375 d'entre eux ont été dirigés « par les tramways à vapeur sur Châteaugiron et La Guerche », les autres sur Janzé et Retiers en « chemin de fer », non loin de Chelun donc⁵⁵. Pourtant, si le 1^{er} septembre « tout le monde attend les Belges annoncés » — « ils devraient être bien accueillis » d'ailleurs —, si, le 3, Louvel dit recevoir « chaque jour

52. Sur ce point, voir Ronan RICHARD, *La nation, la guerre et l'exilé : représentations, politiques et pratiques à l'égard des réfugiés, des internés et des prisonniers de guerre dans l'Ouest de la France durant la première guerre mondiale*, thèse d'histoire, université Rennes 2, 2004, dact. et Luc LEFEBVRE, *L'accueil en Ille-et-Vilaine des réfugiés belges et français des déplacements envahis ou évacués de 1914 à 1921*, mémoire de maîtrise, Rennes 2, 2000.

53. *L'Ouest-Éclair* rend compte de cette arrivée dans son édition du 27 août, en publiant sous le titre « Pour les Belges », un « éloquent appel du préfet », Lucien Saint. L'article décrit « l'accueil empressé » fait en gare de Rennes aux 1 600 réfugiés belges abrités dans un premier temps à Rennes même, à Saint-Méen, Montfort et Bécherel. Le même jour, le préfet, dans un courrier aux maires du département, annonce la création d'un « office des émigrés » en préfecture, et demande surtout l'aide des municipalités pour accueillir ces populations.

54. Rappelons que certaines de ces « atrocités des Allemands », bien réelles mais largement instrumentalisées par la propagande alliée, ont pour théâtre les localités dans lesquelles combattent les unités venant du département, Arsimont, Avelais et Tamines notamment, non loin de Charleroi. Le 70^e RI de Vitré est entre autres directement impliqué dans des combats au cours desquels les troupes allemandes utilisent des civils belges comme boucliers humains. Sur cette question, voir John HORNE, Alan KRAMER, *1914, les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, 2011, p. 75-77.

55. *L'Ouest-Éclair*, 30 août 1914. Ils sont 3 000 à 4 000 à transiter encore par la gare de Rennes le 30 août, redirigés vers Dinan, Saint-Brieuc et Redon, 2 000 à nouveau le 31 ; le 8 septembre, 500 nouveaux réfugiés arrivent, alors que 3 000 autres, abrités sous les halles des Lices, sont envoyés le même jour vers Fougères, Redon et Vitré. Certains profitent de la situation : dans son édition du 5 septembre, le journal signale la condamnation par le tribunal correctionnel de Rennes d'un « faux Belge », poursuivi pour escroquerie et condamné à six mois de prison ferme pour s'être fait passer pour un réfugié afin de bénéficier de l'aide publique ; *L'Ouest-Éclair*, 5 septembre 1914.

à la mairie de nouvelles demandes de Belges», si, le 4, «il y a encore de nouvelles demandes», force est de constater qu'à cette date, «nous attendons toujours les réfugiés belges». Et si, dans la commune voisine de Martigné-Ferchaud, «84 émigrés des Ardennes et de Belgique sont annoncés et sont reçus à la gare par les autorités religieuses et civiles» le 29 août, si le recteur de Retiers dit que la commune «reçut toute une colonie de réfugiés, environ 200, originaires en majorité de la province de Namur», si le 5 septembre 1914 à La Guerche, «un train nous amena 57 [réfugiés], hommes, femmes, enfants» — «Dans quel triste état!» —, si le 8 septembre, l'on compte à Vitré 59 «émigrés belges» selon la formulation du maire, Georges Garreau, 5 Russes et 69 Français, il semble bien qu'aucun de ces réfugiés ne vint s'installer à Chelun au cours des trois premiers mois de la guerre⁵⁶.

En cela, l'on peut penser que, bien plus que les blessés accueillis à La Guerche, bien plus que les Belges que l'on annonça sans les voir, ce furent *les premiers morts de Chelun* qui firent entrer de plain-pied la commune dans la guerre. Très tôt, de manière fort compréhensible, certains parents avaient manifesté quelque inquiétude en ne recevant pas de nouvelles de leur soldat. Dès le 22 août, le maire demandait aux familles

«de soldats ou de réservistes qui sont sans nouvelles des absents de s'adresser à la mairie où on leur établira une demande de renseignements lesquels leur seront communiqués aussitôt reçus à la mairie. La Mairie enverra ces demandes à M^r le Ministre de la guerre le jeudi et le dimanche de chaque semaine».

Les demandes s'accumulent au cours des jours et des semaines qui suivent : quatre avaient été faites le 20 août, sept le 23, deux le 27, une nouvelle le 30, cinq le 4 septembre, une autre le 8, en général sans raison valable autant que l'on puisse en juger après coup. Ainsi, une de ces demandes concerne un territorial du 76^e RIT, un régiment qui ne sera engagé sur le front que fin octobre 1914 ; quant à celles du 20 août, elles sont envoyées avant même les premiers combats des unités concernées. Il est vrai que les premières lettres qui arrivent fin août, suite à la bataille de Charleroi, ont dû augmenter la légitime inquiétude des familles restées sans nouvelles d'autant que la retraite précipitée des armées françaises accroît la désorganisation des services postaux, rallongeant d'autant les délais de distribution du courrier⁵⁷. La dégradation de la situation militaire n'arrange rien : ainsi que le note François Louvel le 3 septembre, «l'absence de lettres, le manque de dépêches officielles, le[s] bruits des journaux annonçant la marche d'une colonne allemande sur Paris excitent un peu de nervosité. Les demandes de nouvelles

56. Archives diocésaines de Rennes, livres de paroisse de Martigné-Ferchaud, Retiers, La Guerche ; Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 45-46.

57. À cette date, il n'est pas rare que les lettres mettent plus d'une dizaine de jours pour atteindre leur destinataire. Lorsque le front se sera stabilisé, ces délais se réduiront de moitié, de l'ordre de 4 ou 5 jours le plus souvent.

de militaires deviennent plus nombreuses⁵⁸ ». Si la victoire de la Marne calme sans doute les esprits, l'angoisse dans laquelle vivent certaines familles persiste quant à elle. L'instituteur note ainsi, le 18 septembre :

« depuis quelques jours des bruits fâcheux circulent au sujet de quelques-uns de nos soldats. Les familles très inquiètes désirent être tirées de l'incertitude. Les provocateurs de ces bruits feraient bien de réfléchir avant de lancer des nouvelles qui, il faut l'espérer, ne reposent sur aucune base sérieuse ».

Ces « bruits fâcheux » sont pour la plupart démentis. En revanche, la mort de Julien Chevrel, le premier d'une longue série parmi les mobilisés de la commune, est bel et bien confirmée fin septembre. Soldat de la classe 1903 — il est né à Thourie le 23 avril 1883 —, il a été mobilisé à la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du 70^e RI de Vitré. C'est avec ce régiment qu'il participe à la bataille de Charleroi, en Belgique, les 21 et 22 août 1914, qu'il se bat ensuite à Guise le 29, enfin sur la Marne début septembre. C'est là qu'il est tué, le 7, en forêt de Gault, son régiment participant à la fameuse bataille d'arrêt puis à la contre-offensive : le 6, alors que la 19^e DI a reçu l'ordre d'attaquer en direction du nord, les combats sont particulièrement violents autour de Closle-Roi, en lisière nord de la forêt⁵⁹. En première ligne, le 70^e RI souffre tout particulièrement. Le 7, si le régiment laisse les avant-postes au 41^e RI de Rennes, le chef de corps, le colonel Laroque, n'en est pas moins blessé. Malgré le repli de l'ennemi à compter de ce jour, c'est par dizaines que l'on compte les morts les 6 et 7 : Julien Chevrel n'est pas le seul à tomber, loin s'en faut. Ainsi, les effectifs du régiment, malgré un renfort de 500 hommes arrivés le 4, ne sont plus que de 31 officiers et 2 419 hommes : 50 % des 59 officiers que comptait le 70^e RI le 5 août à son départ de Vitré, près de 40 % des 3 349 sous-officiers et soldats ont été tués, blessés ou capturés en un mois de guerre — et à peine trois semaines de combats.

La nouvelle de la mort de Julien Chevrel parvient à sa famille dès le 21 septembre, de manière fort indirecte cependant : il semble que ce soit un combattant guerchais du 70^e RI qui, dans une lettre, ait informé les siens de la mort du soldat de Chelun qu'il devait connaître. La mort n'est confirmée officiellement que cinq jours plus tard, 20 jours après les événements donc. Ces délais peuvent paraître importants au regard de ce que sont les normes en ce domaine de nos jours. Il convient de se rappeler cependant que ce sont des centaines de décès que chaque régiment de la 19^e DI, la division de Rennes, a dû enregistrer entre le 21 août et mi-septembre 1914⁶⁰. Surtout,

58. Dans son édition du 11 septembre 1914, *L'Ouest-Éclair* relaie un appel du préfet demandant aux maires de respecter les procédures très strictes de demande de renseignement concernant les soldats, laissant ainsi implicitement entendre que ces demandes croissent parallèlement à l'inquiétude des familles.

59. Sur ces combats livrés par le 70^e RI, voir le témoignage laissé par Jean LAFFICHÉ, *Journal du capitaine Jean Laffiché, mort pour la France le 9 mai 1915*, Plessala, Association Bretagne 14-18, 1998, p. 12-14

60. Rappelons que le seul 22 août 1914, l'armée française enregistre quelque 25 000 décès, plus qu'en huit années de guerre d'Algérie. Sur cette journée parmi les plus meurtrières de

bon nombre de corps ont dû être laissés sur le terrain en raison du repli consécutif à la défaite de Charleroi : la mort d'une large part des soldats tués entre le 21 août et les premiers jours de septembre ne sera confirmée qu'en 1919, une fois la guerre finie. Si, ainsi que l'indique le livre de la paroisse, un « service [est] célébré dans l'église de Chelun le 8 octobre 1914 », il faudra d'ailleurs attendre le 28 décembre 1914 pour qu'un jugement déclaratif de décès soit rendu en faveur de Julien Chevreil.

Entre-temps, de nouveaux combattants de Chelun étaient morts pour la France.

* *

*

La dernière notice de ces deux cahiers est rédigée le 31 octobre 1914, trois mois après la mobilisation. Nous l'avons vu : cette interruption s'explique très probablement par la mobilisation de François Louvel, qui rejoint sa garnison de Vitré quelques jours plus tard. Si, démobilisé pour raisons de santé, l'instituteur retrouve Chelun au bout de quelques mois, au printemps 1915, il ne semble pas avoir poursuivi son travail de collecte, au jour le jour, des informations concernant la guerre et ses implications dans la commune.

La perte d'éventuels autres cahiers n'est pas à exclure totalement. Il est plus probable cependant que, le conflit s'enlisant dans les tranchées du nord et de l'est de la France, la situation exceptionnelle que devait être la guerre se soit transformée en une sorte de nouvelle « normalité » dont les uns et les autres s'accrochent, tant bien que mal. Le fait n'est d'ailleurs pas propre à Chelun : si le *Bulletin communal* de Saint-Père-Marc-en-Poulet consacre plusieurs rubriques dans ses numéros de décembre 1914 et de janvier, avril, juillet et octobre 1915 à un « Mémorial de la guerre » sous-titré « Les événements au jour le jour », rappelant ce que furent les trois ou quatre premières semaines de la guerre, cette rubrique disparaît à compter de janvier 1916⁶¹. Et, à Chelun même, le livre de paroisse tenu par le curé, très précis sur les premières semaines de la guerre, se fait de plus en plus elliptique ensuite, alors même que, nous l'avons vu, l'archevêque de Rennes demande une rédaction rigoureuse de ces registres.

L'enseignement accapare-t-il tout le temps de François Louvel ? Sans doute pas, même si nous n'avons pu déterminer comment évoluent les effectifs respectifs des écoles publiques et privées au cours de la guerre. L'instituteur a cependant été promu à la 1^{re} classe courant 1915 et, en mars 1917, il subit

⁶¹ l'histoire des armes de la France, Jean-Claude DELHEZ, *Le jour de deuil de l'armée française*, t. 1, Thonne-la-Long, J.-C. Delhez, 2011.

61. *Bulletin communal de Saint-Père*, décembre 1914, n° 16, janvier 1915, n° 17, avril 1915, n° 18, juillet 1915, n° 19 et octobre 1915, n° 20. Déjà, ce sont les rubriques consacrées aux morts de la commune, aux « lettres du front », aux permissions, décorations, promotions des soldats de Saint-Père qui focalisent l'attention des rédacteurs et, sans doute, des lecteurs.

une première inspection à son poste de Chelun. Si le rapport de l'inspecteur n'est guère flatteur pour l'état des locaux d'enseignement, propriété de la commune, jugés « mauvais », tandis que le logement est « inhabitable », il note cependant les progrès du travail de l'instituteur : « il y a de la vie » dans la classe, « les enfants paraissent intelligents » ; quant au maître, qui entretenait de « bons rapports avec les autorités et les familles », il s'est « sérieusement amélioré »⁶². Il lui faut cependant quitter la commune trois ans plus tard, malgré ses protestations : l'école publique n'accueillant plus suffisamment d'élèves, elle est fermée, dans un contexte politique bien différent de celui qui prévalait avant-guerre. Il est alors nommé à Saint-Uniac pour quelques mois, puis à Montreuil-le-Gast où il reste jusqu'en septembre 1928, date à laquelle il demande à faire valoir ses droits à la retraite.

François Louvel n'a cependant pas oublié les sept années passées en pays guerchais. On lui doit en effet une monographie sur l'histoire de Chelun, publiée en 1932 dans les *Annales de Bretagne*, la revue d'histoire de l'université de Rennes⁶³. Ces « Notes sur la commune de Chelun », signées de celui qui, bien que résidant désormais à Rennes, se présente comme « instituteur honoraire, ancien secrétaire de mairie à Chelun », disent implicitement que la tenue des deux cahiers d'écoliers publiés ici ne devait sans doute rien au hasard : vivre et écrire l'histoire de la commune — « notre petite patrie de Chelun » ainsi que l'écrit Louvel — relevaient finalement, au début des années 1930 comme en 1914, d'une seule et même logique⁶⁴.

Yann LAGADEC, Yves RANNOU⁶⁵
avec la collaboration de Jean-Claude MEURET

62. ADIV, 12 T 127, dossier de carrière de François Marie Auguste Louvel, rapport d'inspection du 27 mars 1917.

63. [François] LOUVEL, « Notes sur la commune de Chelun (Ille-et-Vilaine) », *Annales de Bretagne*, 1932-4, p. 625-660.

64. La comparaison avec le travail de Théodore Chalmel à Saint-Père-Marc-en-Poulet est de ce point de vue particulièrement éclairante. Voir, sur cet aspect, François PLOUX, *Une mémoire de papier ; les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

65. Les auteurs tiennent à remercier la municipalité de Chelun et les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine pour l'aide apportée à la réalisation de cette publication. Celle-ci n'aurait pu se faire sans l'apport essentiel que constituent les clichés appartenant à M^{me} Madeleine Sorieux et M. Joseph Raison : qu'ils trouvent l'un et l'autre ici le témoignage de notre reconnaissance.

Chelun pendant la guerre de 1914... ... quelques notes

Depuis le dimanche 26 juillet 1914, les personnes de Chelun qui lisaient quotidiennement leur journal voyaient que de gros nuages assombrissaient l'horizon diplomatique en Europe.

La question de l'assassinat de l'archiduc d'Autriche par un Serbe (Princip) à Serajevo en Bosnie ne fut qu'un prétexte pour le gouvernement austro-hongrois de demander des explications au gouvernement serbe⁶⁶.

Le gouvernement serbe fit toutes les concessions diplomatiquement possibles ce qui n'empêcha pas l'empereur François-Joseph de poser un ultimatum à la Serbie. Cet ultimatum à peine expiré, les relations austro-serbes furent rompues⁶⁷. Il s'ensuivit une période de tension diplomatique extrême.

La Russie, l'Angleterre et la France unirent leurs efforts pour éviter un conflit. L'Allemagne même semblait vouloir éviter ce conflit mais n'accepta cependant pas d'intervenir auprès de son alliée l'Autriche-Hongrie. Dès la fin du mois de juillet elle prépara sa mobilisation ce qui obligea le gouvernement français à prendre des mesures identiques. Dès le 20 juillet on rappela les soldats qui se trouvaient en permission. Ils durent immédiatement rejoindre leur corps. On renforça donc nos troupes de couverture à l'aide de régiments de l'intérieur et le 1^{er} août la mobilisation fut décrétée.

Maintenant nous ne suivrons plus dans ces notes prises au jour le jour, nos armées en marche et tout en leur désirant une victoire décisive nous nous bornerons à étudier la répercussion de l'état de siège dans notre petite patrie de Chelun⁶⁸.

66. On notera l'orthographe — alors habituelle — du nom de la capitale de Bosnie-Herzégovine.

C'est l'assassinat, le 28 juin 1914 à Sarajevo, par Gavrilo Princip, de l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse qui, en raison notamment des deux grands systèmes d'alliances européens, conduit à la mobilisation générale dans les différents pays concernés puis à l'entrée en guerre entre le 1^{er} et le 3 août 1914.

67. Avec le soutien de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie a adressé un ultimatum inacceptable à la Serbie. Le refus serbe conduit à la mobilisation des troupes autrichiennes, puis à la déclaration de guerre à la Serbie le 28 juillet. La Russie mobilise à son tour, entraînant la déclaration de guerre de l'Allemagne le 1^{er} août, l'invasion de la Belgique dès le 2, enfin la déclaration de guerre à la France le 3, au lendemain de la mobilisation. Le Royaume-Uni entre, quant à lui, en guerre le 4 août.

68. Disposition exceptionnelle, limitée dans l'espace et dans le temps, dont le fondement réside dans la substitution de l'autorité militaire à l'autorité civile dans l'exercice des pouvoirs de police générale, l'état de siège a été pour la première fois défini et fixé par la loi de 1791 modifiée en 1849. C'est cette version qui a été appliquée à l'ensemble du territoire dès le début de la guerre, en vertu d'un décret du 2 août 1914. Il fut levé dans les départements de l'arrière à compter du 1^{er} septembre 1915, et limité aux régions traversées par le front. À partir de l'arrivée des troupes américaines en France (juillet 1917), il fut aussi appliqué dans la zone littorale atlantique.

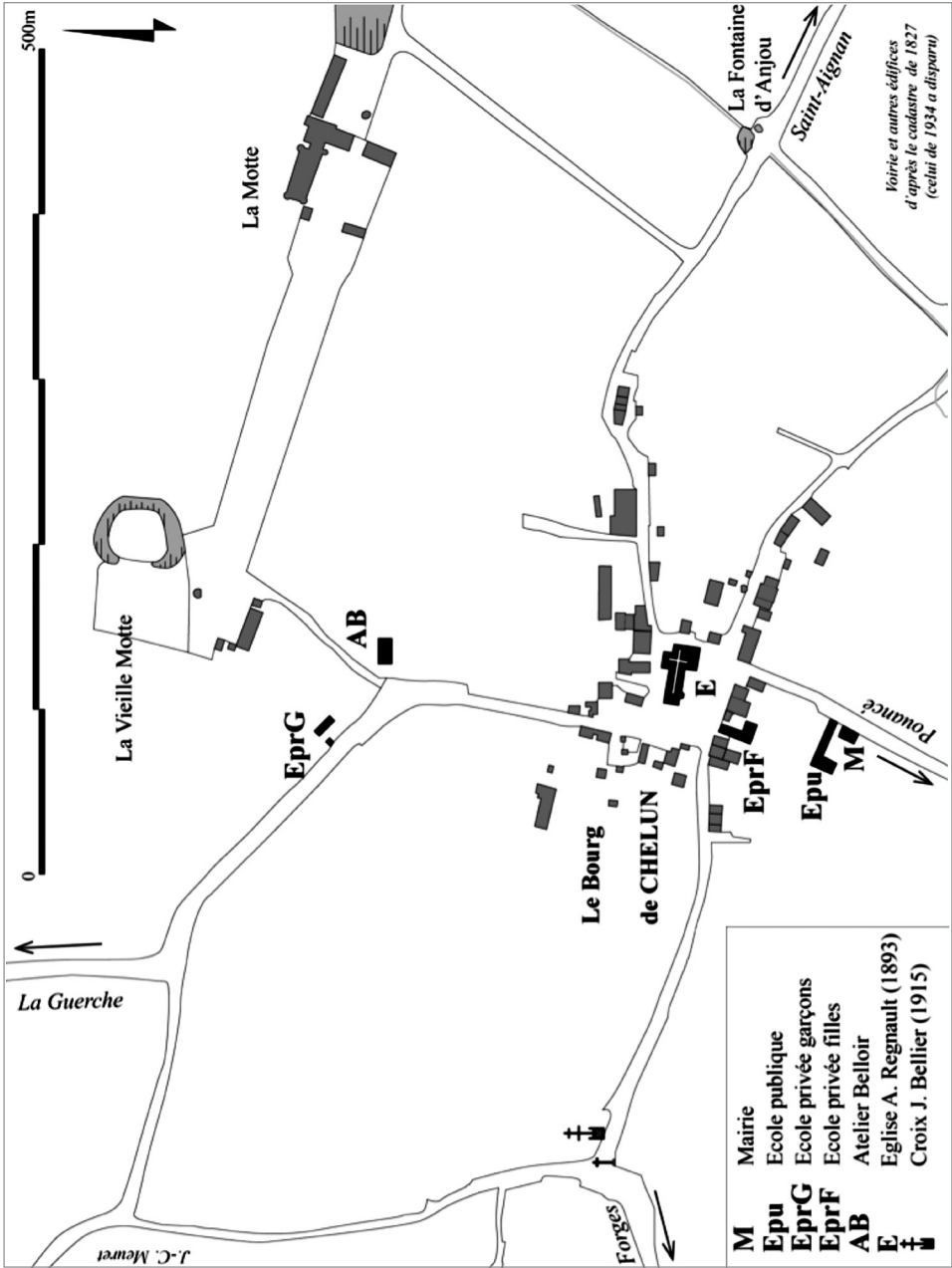


Illustration 4
Le bourg de Chelun en 1914-1915 : principaux édifices

L'ordre de mobilisation fut apporté à Chelun vers 17 heures par le gendarme Moret de la brigade de Martigné-Ferchaud venu en automobile (M. Prime). Le gendarme Moret annonçait sur son passage l'ordre de mobilisation et dès son arrivée chez M. le Maire il fut convenu que cet ordre serait fait connaître par le son de la cloche, et le tocsin fut sonné aussitôt pendant qu'à la mairie on préparait les affiches de mobilisation et de réquisition pour les placarder aussitôt aux lieux indiqués sur un tableau particulier savoir 1 à l'extérieur de la mairie, une à l'intérieur et l'autre au village de la Terrinière (maison Dupuy)⁶⁹. Voici le texte de l'affiche de mobilisation et de celle de la réquisition.

Armée de terre et armée de mer

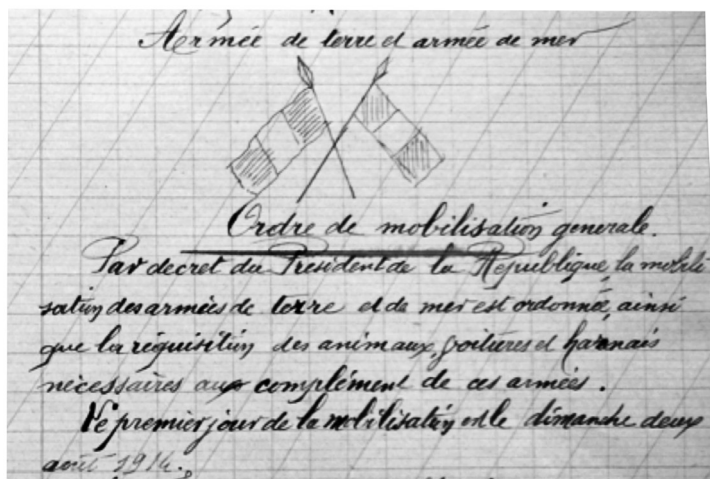


Illustration 5

Une des premières pages du premier cahier de François Louvel

Le « chroniqueur » pousse la minutie jusqu'à dessiner les drapeaux entrecroisés qui figurent sur l'affiche annonçant la mobilisation générale pour le 2 août 1914.

(ADIV, E-dépôt administratif Chelun 39.)

Ordre de mobilisation générale

Par décret du Président de la République la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée ainsi que la réquisition des animaux, voitures, harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le dimanche deux août 1914.

69. Le hameau de la Terrinière est l'un des plus importants de la commune. Situé à environ 1 km au sud-ouest du bourg, il accueille en 1911 quatre foyers de cultivateurs et celui d'un bûcheron. La famille de François Dupuy/Dupouy tient l'une des fermes les plus importantes du « village » : elle emploie en 1911 deux domestiques ouvriers agricoles (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du fascicule de mobilisation (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre tous les hommes non présents sous les drapeaux et appartenant :

1° à l'armée de terre y compris les troupes coloniales et les hommes des services auxiliaires

2° à l'armée de mer y compris les inscrits maritimes et les armuriers de la marine

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le ministre de la guerre
cachet

Le ministre de la marine
cachet

Subdivision de région
de Vitré

Commune de Chelun

Ordre de réquisition⁷⁰

Par l'application des lois et décrets en vigueur sur les réquisitions militaires, il est ordonné aux propriétaires :

1° d'animaux classés, à l'exception des chevaux entiers.

2° d'animaux ajournés comme momentanément impropres au service.

3° de chevaux et juments ayant atteint l'âge de 3 ans depuis le dernier classement (l'âge compte du 1^{er} janvier de l'année de naissance)

4° d'animaux introduits dans la commune depuis le dernier classement ou n'ayant pas été présentés à ce classement pour une cause quelconque et ayant d'ailleurs l'âge indiqué au paragraphe précédent

de les présenter le 4^e jour de la mobilisation à midi à la Commission des réquisitions n° 15 qui siège à La Guerche au Champ de foire.

Les animaux seront amenés avec bridon, licol pourvu d'une longe et ferrure en bon état⁷¹.

Le maire ou son représentant devra se rendre au lieu de convocation au jour et à l'heure indiqués. Il sera porteur des tableaux n° 2 du dernier classement.

70. Cet ordre de réquisition concernant les chevaux est d'une importance considérable tant pour les propriétaires (agriculteurs notamment comme ici) auxquels ils sont indispensables, que pour l'armée de l'époque qui, outre la cavalerie, était presque uniquement dotée de moyens de transport hippomobiles essentiels dans des armes comme l'artillerie, le train des équipages ou le génie. La réquisition était donc une opération essentielle, préparée dès le temps de paix, et gérée par le service de remonte de l'armée. Le recensement des animaux était fait annuellement et suivi d'un classement par une commission, affectant les sujets retenus dans une catégorie bien précise (cheval d'officier, de selle, d'attelage). Ces chevaux utilisés en agriculture devaient répondre à un certain nombre de critères et avaient besoin d'un dressage minimum pour remplir les besoins spécifiques des militaires. Ceux de plus de cinq ans étaient envoyés dans les régiments, les autres (âgés d'au moins trois ans) passaient par des établissements de transition. Le nombre de chevaux présents aux armées explique aussi les besoins énormes en avoine et foin destinés à leur nourriture et donc l'importance des réquisitions de ces produits.

71. Ces éléments constituent le harnachement minimum permettant de mener et attacher un cheval.

Tout contrevenant aux dispositions qui précèdent sera puni avec toute la rigueur des lois.

Les autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution de ces réquisitions.

Le ministre de la guerre
cachet

Deux hommes MM^{rs} Juliot Victor, cantonnier, et Piton Armand, cantonnier et commissionnaire de la Mairie, sont aussitôt envoyés pour annoncer cet ordre de mobilisation dans tous les villages même dans les maisons isolées⁷². Ils rentrent après avoir accompli leur mission à deux heures et demie du matin.

La mairie est restée ouverte jusqu'à cette heure et beaucoup de personnes viennent y demander des renseignements soit sur leur ordre de mobilisation, soit sur la réquisition des chevaux.

Le dimanche 2 août à l'issue de chacune des messes, M^r le Maire fait faire la publication suivante :

Avis.

Le maire de la commune de Chelun rappelle que par décret de M^r Le Président de la République, la mobilisation générale des armées de terre et de mer est ordonnée.

Le premier jour de la mobilisation est aujourd'hui 2 août.

Tous les Français des services armés, des services auxiliaires de 20 à 48 ans doivent se conformer sous peine de punitions sévères aux instructions portées sur le fascicule de leurs livrets militaires.

Les possesseurs de chevaux classés ou momentanément ajournés doivent les présenter à la Commission de réquisition de La Guerche le mercredi 5 août 1914 sur le champ de foire, munis de bridon, licol et longe et en bon état de ferrure.

Les voitures classées doivent être conduites en même temps⁷³.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie où le secrétaire se tient en permanence à la disposition de tous les habitants.

En mairie à Chelun, le 2 août 1914

Le maire, signé Sorieux.

72. Victor Juliot est déjà cantonnier en 1911. Né en 1867 à Chelun, il est marié et vit au bourg avec ses trois enfants, Victor, Yvonne et Marguerite nés entre 1898 et 1902. Armand Piton, « cantonnier et commissionnaire de la Mairie » d'après le dernier recensement avant la guerre, est né à La Guerche en 1870. En 1911, il vit dans le bourg avec son épouse (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

73. Les réquisitions ne portent pas que sur les chevaux. Les voitures attelées sont elles aussi concernées. Les archives n'ont cependant pas conservé la trace des documents régissant cette réquisition à Chelun au-delà de la date de 1886 ; voir ADIV, E-dépôt adm. Chelun 41-43, déclaration des chevaux, juments, mulets, voitures attelées, 1877-1886.

Avis

Le maire de Chelun prévient les habitants que d'après une dépêche de Mr le Préfet parvenue ce matin à la mairie, il invite tous les cultivateurs à venir déclarer à la Mairie les quantités de denrées : blé, farine, paille, avoine, foin, orge ; ainsi que le nombre de bœufs, vaches et porcs qu'ils sont en état de fournir au service de ravitaillement.

Comme il est de toute nécessité que l'armée soit nourrie, le maire compte sur le patriotisme de chacun pour faire cette déclaration, d'autant plus que cela sera très probablement la seule manière de vendre d'ici à quelque temps.

Les denrées ainsi fournies seront estimées et payées séance tenante par les commissions de ravitaillement.

Chelun, 8 août 1914

Le maire, signé Sorieux

Le 9 août, les affiches concernant les mesures de police consécutives à l'état de siège « Avis aux populations » sont placardées aux mêmes endroits que l'affiche de mobilisation.

Les principaux départs d'hommes ont été les 2^e (3 août), 3^e (4 août), 4^e (5 août), 10^e (11 août), 11^e (12 août), 13^e jours (14 août) de la mobilisation⁷⁴.

Les hommes sont tous partis volontairement avec un calme touchant, sans forfanterie mais non plus sans poltronnerie comme il convient à des hommes résignés qui vont bravement accomplir leur devoir⁷⁵.

Quelques-uns cependant laissaient une triste situation derrière eux. L'un deux (*sic*), Leray Louis (3^e jour) avait sa femme malade depuis 9 mois environ, 2 enfants en bas-âge (6 et 2 ans) sans aucune fortune, n'ayant que son gain pour faire vivre sa famille⁷⁶. Mr le Maire lui proposa de faire admettre sa femme à l'hôpital de La Guerche (cela ne souffrait aucune difficulté, la Commune de Chelun possède un lit — *leg* (*sic*) de Mr Havard ancien maire de la commune — à l'hôpital et ce lit se trouvait alors vacant par le décès [blanc] juillet 1914 de l'occupante le 19 juillet 1914⁷⁷. On eut assez de mal à faire comprendre à Mme Leray qu'il était de son intérêt d'accepter cette proposition. Elle ne voulait pas se séparer de

74. Si les départs sont nombreux à Saint-Père-Marc-en-Poulet dans les premiers jours de la mobilisation, ils se font de manière plus ponctuelle à compter du 4 août. Ils s'échelonnent cependant jusqu'au 17 août.

75. Ce qu'écrit ici le secrétaire de mairie correspond à ce que l'on sait du départ des soldats dans les autres communes du département, mais aussi à ce qu'a pu démontrer dans son ouvrage Jean-Jacques BECKER, 1914, *comment les Français sont entrés dans la guerre...*, *op. cit.*

76. Cette famille Leray est sans doute celle de Louis Leray, né en 1877, ouvrier agricole ou cultivateur selon les sources, qui habite en 1911 dans le bourg avec son épouse, Eulalie Meslif. Le couple a, à cette date, un fils, Louis, né à Chelun en 1907 (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911 et Arch. municipales de Chelun, registres de naissances, 1907).

77. Le système de « fondation de lits » dans des hôpitaux publics avait été établi par le Consulat comme moyen de compléter le financement de ces établissements toujours confrontés à des problèmes de ressources et correspondait au versement d'une somme forfaitaire censée couvrir les frais de fonctionnement. Il a subsisté jusqu'à la première guerre mondiale et

ses enfants et prétendait que c'était pour la faire mourir plus tôt. Enfin elle accepta et son mari la conduisit lui-même à l'hôpital le lundi 3 août dans l'après-midi. Restaient les enfants. Ils furent recueillis par leur grand-mère, pauvre veuve incapable de travailler qui n'a de soutien qu'un autre fils (réformé pour infirmités) cordonnier au bourg⁷⁸.



Illustration 6

L'atelier de Joseph Belloir, qualifié de mécanicien dans le recensement de 1911

Cette famille s'est spécialisée dans la construction de matériel agricole et exerça cette activité tout au long du XX^e siècle, sans atteindre cependant le développement de l'entreprise Huard à Châteaubriant.

(Coll. mairie de Chelun, DR.)

Les maréchaux partent les 1^{er} et 2^e jours de la mobilisation⁷⁹. Il faudra cependant ferrer les chevaux pour les conduire à La Guerche le 4^e jour 5 août 1914. Les maréchaux travaillent toute la journée le dimanche et ferment ce qu'ils peuvent. Le lendemain un ancien maréchal, M. Poulain Thomas (61 ans) qui a quitté

nous en avons ici un exemple. La fondation de M. Havard permettait d'affecter un lit de l'hôpital de La Guerche pour un habitant de Chelun.

78. Estelle Gadbin, veuve de Louis Leray, cordonnier natif de Chelun, est née à Renazé (Mayenne) en 1855. Outre Louis, né en 1877, le couple semble avoir eu deux autres enfants : Émilie, née en 1887, qualifiée de lingère en 1911, qui ne semble plus vivre avec sa mère en 1914, et Arsène, né en 1888, cordonnier en 1911. Sans doute est-ce de lui dont parle François Louvel ici (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

79. Le recensement de 1911 ne signale pas de maréchaux à Chelun. L'on compte en revanche à cette date dans le bourg deux forgerons (Célestin Suhard et Constant Lefevre), dont un seul est mobilisable en 1914, un mécanicien (Joseph Belloir, mobilisable dans la réserve de l'armée territoriale puisque né en 1874), et deux charrons, Eugène Briand et Célestin Moreau (seul le second peut encore être mobilisé, dans la territoriale) (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

le métier depuis longtemps reprend sa place près de l'enclume et travaille comme un jeune homme⁸⁰. Quelques jours plus tard, l'un de ses anciens ouvriers, Liguët Constant (74 ans), revenant d'aider à faire la moisson chez l'un de ses enfants à Senones (Mayenne) le voit ferrer et lui dit : « Tiens, tu feres à présent, toi ! Je vais venir t'aider cette après-midi⁸¹. » Il le fait. Mr Poulain est obligé d'aller pour cause d'affaire de famille. Le père Constant Liguët continue tout seul à faire marcher la forge et c'est assez pénible pour lui car il n'y aura pas qu'à ferrer, il faudra bientôt réparer les outils pour faire la moisson. Il a accepté bravement cette place [afin] de rendre service à sa patrie.

Le dimanche 2 août le travail est général partout. Les hommes vont partir et la moisson est dans les champs, il faut profiter des quelques jours que nous avons encore pour activer la récolte. C'est une activité fiévreuse pendant tous ces jours de mobilisation.

Le temps incertain jusque là se raffermi et semble dire à tous : « Travaillez dans la paix et préparez ainsi le travail de défense de la patrie. »

Ainsi, après un travail acharné, sans trêve, tôt le matin, ne s'arrêtant que juste le temps de prendre les repas et laisser aux animaux le repos nécessaire, sans repos hebdomadaire car le dimanche n'est plus chômé, prenant simplement le temps de conduire à la gare ceux que le devoir appelle à la frontière, lorsque la mobilisation se termine, la moisson est faite. Si les blés ne sont pas tous battus, ils sont au moins tous coupés et rentrés, et les battages quelque peu ralentis par la nécessité de s'entraider pour suppléer aux hommes et aux chevaux qui sont absents, sont presque terminés à la date du 25 août.

Prix des denrées. Bien que le commerce ait été arrêté pendant une quinzaine, le beurre se vendait encore à La Guerche le mardi 18 août 1 fr. 80 le ko⁸² et les œufs 0,80 la douzaine, le blé valait de 26 à 27 fr. le quintal (ce prix de 27 fr. est le prix de la Commission de Ravitaillement). Les veaux ne trouvaient plus preneurs et sur les marchés les bouchers offraient à peine 0,50 ou 0,60 le ko debout. Quelques cultivateurs en ont attachés pour l'élevage et d'autres en ont fait abattre et détailler au prix de 0,60 le demi kilogramme de viande.

Les autres denrées ne subissent pas jusqu'à présent (27 août) de grandes variations. Le sucre est passé de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilogramme.

Voici le résumé des derniers marchés de La Guerche et Martigné-Ferchaud (marchés qui règlent les prix pour notre commune).

80. Thomas Poulain est, en 1911, « cultivateur fermier » au bourg de Chelun. Né en 1852, il a épousé Léonide Sorieux. Le couple vit avec une fille, Berthe, née en 1887, toujours célibataire à cette date (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

81. Constant Liguët est né en 1840 à Venêfles, aujourd'hui en Châteaugiron. La commune de Senones, en Mayenne, n'est, quant à elle, distante de Chelun que de 6 km (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

82. Bien qu'instituteur, François Louvel utilise de manière inhabituelle les abréviations des unités de mesures : « kg » devient « ko » sous sa plume, « kos » parfois, « kilogr. » ponctuellement. Nous avons respecté la graphie d'origine.

	blé	beurre	œufs	avoine	veaux	porcs
La Guerche	27	1,4	0,8	20	0,5	
id.	25	1 à 1,20	0,8	20	0,50 à 0,70	
Martigné	25	1,6	0,8	20		

Ravitaillement. Par lettre du 1^{er} août 1914, Mr le Préfet d'Ille-et-Vilaine demandait à la Commune de Chelun les denrées ci-après :

farine	4 qx	le 23 ^e jour
foin	55 qx	le 28 ^e jour
foin	25 qx	le 30 ^e jour
porcs	10	le 31 ^e
blé	18	le 39 ^e
bœufs ou vaches	30	le 44 ^e
blé	39	le 47 ^e
orge	19	le 51 ^e

Les prix remaniés plusieurs fois furent d'abord :

avoine	20 fr. 50 le quintal	bœuf	1 fr. 70 le kilogr.
blé	27 fr.	vache	1,55
farine (2 ^e qualité)	42	porc	1,70
foin	10		
orge	20		
paille	7		

Par dépêche du 3 août le prix du blé est porté à 28 fr. le quintal.

Par lettre du 17 août 1914, le président de la Commission de ravitaillement de La Guerche nous fait savoir que les prix de 27 fr. le quintal pour le blé, 39 fr. pour la farine et 21 fr. 50 pour l'avoine seront désormais appliqués.

Enfin par dépêche du 26 août on nous donne les prix :

foin	8 à 9 le quintal suivant qualité
paille	5,50 le quintal
avoine	20,50 id.
porcs	1,40 le ko [de] viande nette

Ces fluctuations dans les prix amènent des désagréments, quelques fournisseurs ne voulant plus fournir dans les nouvelles conditions.

Le 21 août, par lettre du Président de la Commission de ravitaillement de La Guerche, on demande à la commune de Chelun de fournir 260 quintaux 25 d'avoine soit 347 sacs pour le lundi 24 août (24^e jour de la mobilisation).

Le commissionnaire de la mairie est immédiatement envoyé chez les offrants. Quelques-uns ne peuvent fournir la quantité déclarée. Déjà Mr Marquet Joseph

de La Trécouyère qui avait offert 200 quintaux d'avoine en a livré à un marchand pour l'armée 100 quintaux ce qui diminue considérablement le stock disponible⁸³. D'autres ont offert des quantités dépassant leur récolte. Le lendemain 22 août le secrétaire va dès le matin chercher des fournisseurs volontaires parmi les récoltants n'ayant pas fait d'offres et qui avaient achevé leur battage. Il trouve en un temps relativement assez court la quantité manquant de sorte que la fourniture est assurée.

La livraison eut lieu comme il était demandé. 12 sacs soit 9 quintaux fournis par un propriétaire à métayage sont refusés par la commission comme manquant de siccité et ayant mauvaise odeur. La Commission de ravitaillement peut sur le champ remplacer cette quantité de telle sorte que la fourniture fut faite au complet. Cette fourniture d'avoine fut assurée par MM^{rs} :

Convoyeur Mr Boisseau René, de La Houyère⁸⁴.

Boisseau René	12 qx 75	soit 17 sacs
Marquet Prosper	27,75	soit 37 sacs
Guillouy Louis	30	id. 40
Voisin François	2,5	3
Salliot Constant	5,25	7
Crosnier Jean	24,75	33
Raison Julien (Marie)	15	20
Georget Joseph (Bois du Liet)	20,25	27
Leroy Celestin	17,25	23
Bouvet Hippolyte	9	12
		refusée, fournie par Mr Lescure, La Guerche ⁸⁵
Burlot Joseph	25,50	34
Lancelot Alfred	12,75	17
Houfray Célestin	5,25	7
Charron Louis	4,50	6
Besseiche Pierre	14,25	19
Marquet Joseph	25,50	34
Madiot René	8,25	11
Totaux	260 qx 25	ou 347 sacs

83. Né en 1881, Joseph Marquet exploite une ferme à La Trécouyère (ou La Trécouillère), à un peu moins de 2 km à l'ouest du bourg de Chelun. En 1911, il y vit avec son épouse, leur fils Osvald né en 1910, et son frère Prosper né en 1890, ouvrier agricole (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

84. Né en 1858 à Chelun, René Boisseau est en 1911 fermier à La Houyère, à environ 2 km au nord-ouest du bourg de Chelun. En 1911, il emploie sur son exploitation deux de ses fils, Eugène, né en 1894, et René, né en 1895. Par ailleurs, Isidore Boisseau, né en 1884, exploite lui aussi une ferme dans ce hameau de La Houyère (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

85. Il s'agit des 9 quintaux refusés pour « manque de siccité et mauvaise odeur » (cf. *supra*).

Avis

Le maire de la Commune de Chelun prévient les habitants qu'un certain nombre de Belges obligés de fuir devant l'invasion allemande sont arrivés en Ille-et-Vilaine. Il se peut que quelques-uns d'entre eux soient envoyés dans notre commune et que nous soyons obligés de les loger chez l'habitant c'est-à-dire en billets de logement. Il invite particulièrement ceux qui seront appelés à les loger à les recevoir de leur mieux en se rappelant que la Belgique nous a préservé de la première invasion et que c'est en accueillant convenablement ses fils que nous commenceront (*sic*) à acquitter la dette que la France a contractée face [à] la vaillante petite nation.

En mairie à Chelun, le 27 août 1914

Le maire : signé Sorieux

Ravitaillement. Il est de mon devoir de revenir un peu en arrière et de transcrire ici les diverses publications qui ont été faites jusqu'à ce jour (27 août 1914) sur le ravitaillement. Les voici par ordre de date.

Mairie de Chelun

Le maire de Chelun rappelle à tous les habitants de la commune qu'un registre est ouvert à la mairie pour recevoir les offres volontaires de denrées (avoine, blé, farine, orge, paille, foin, bœufs, vaches, porcs) destinées au ravitaillement de l'armée.

Dans l'intérêt de la régularité de cet important service, et considérant que les prix offerts sont très avantageux, il invite tous les habitants à faire volontairement des offres de ces denrées afin d'éviter les réquisitions à domicile qui amènent toujours des mécontentements.

Il tient à signaler qu'il nous manque des bêtes à cornes.

Il compte sur le patriotisme et la bonne volonté de chacun pour l'empêcher de recourir à l'extrémité des réquisitions.

Ces denrées que l'on vous demande, doivent servir à la nourriture de nos vaillantes troupes qui vont être appelées à lutter contre la horde germanique pour la défense de notre patrie si chère à tous les bons français.

N'hésitez donc pas à venir nous offrir les denrées qui vous sont demandées. Il y va de la vie de nos soldats et du salut de notre patrie.

En mairie à Chelun, le 8 août 1914

Le Maire : signé Sorieux

Publications des 15 et 16 août 1914

Avis

Le Maire de la Commune de Chelun rappelle aux habitants que le registre des offres pour l'armée est toujours ouvert à la mairie.

Il rappelle aussi que nous n'avons pas le nombre de bœufs et vaches que nous devons fournir, les taureaux n'étant pas admis à la livraison.

Il serait très regrettable que nous soyons obligés de recourir à une réquisition d'autant plus que les animaux offerts de bonne volonté seront payés séance tenante mais les animaux requis ne seront payés que beaucoup plus tard, après la guerre.

Le prix du blé a été fixé à 27 fr. le quintal, la farine à 39 fr. le quintal et l'avoine à 21 fr. 50 le quintal. Il n'y a pas de changement pour les autres denrées.

Les bêtes à cornes devront être livrées avec une longe de 2 m 50.

En mairie à Chelun, le 15 août 1914

Le Maire : signé Sorieux

Avis

Le Maire prévient les habitants qu'ils peuvent disposer à leur volonté de toutes les marchandises qu'ils ont chez eux.

La commission de ravitaillement a diminué le nombre de bêtes à cornes à fournir, mais il se pourrait qu'on nous en demandât d'autres livraisons. Il ne faudrait s'en défaire qu'en cas de nécessité (on ne nous demande plus que 7, lettre du 20 août 1914).

Nous n'avons plus de porcs à fournir (même lettre).

Les personnes qui doivent livrer de l'avoine demain sont priées de venir à la mairie signer la lettre de convoi.

Le Maire prévient aussi les familles de soldats ou de réservistes qui sont sans nouvelles des absents de s'adresser à la mairie où on leur établira une demande de renseignements lesquels leur seront communiqués aussitôt reçus à la mairie. La Mairie enverra ces demandes à M^r le Ministre de la guerre le jeudi et le dimanche de chaque semaine.

En mairie à Chelun le 22 août 1914

Le Maire : signé Sorieux

Une dépêche parvenue à la mairie le 24 août nous fait savoir que nous devons fournir aux jours précédemment indiqués les porcs et bestiaux demandés dès le début des hostilités, soit 10 porcs et 30 bœufs ou vaches.

Par lettre du 25 août Mr le Président de la Commission de ravitaillement de La Guerche nous informe qu'il a pris des dispositions pour réduire notre fourniture de bœufs au nombre de 25.

15 et 16 août. Plusieurs familles demandent l'allocation accordée aux familles nécessiteuses de soldats appelés ou rappelés aux armées. Ce sont :

1. Jeunet Marie f^{me} Auvray
2. Estelle Gadbin V^{ve} Leray
3. Marie Dutertre f^{me} Bruneau
4. Marie Metrale f^{me} Doré
5. Adélaïde Juliot f^{me} Esnault Henri
6. Marie Brizon f^{me} Moreau
7. Anastasie Misériaux f^{me} Janvier



Illustration 7

Le mariage d'Isidore Sorieux, fils du maire, 30 septembre 1918

Le 30 septembre 1918, Isidore Sorieux, mobilisé en 1914 au sein du 32^e régiment de dragons, épouse Marie-Rose Constance Daniel, née à Broons-sur-Vilaine le 22 décembre 1896, dont les parents tiennent depuis 1904 les métairies de La Forterie et de Roche. L'absence de nouvelles qui, le 20 août 1914, avait conduit à l'envoi d'une demande de renseignements aux autorités militaires n'était donc guère justifiée, notamment en ces premiers jours du conflit pendant lesquels les engagements furent rares entre les deux belligérants. Il est vrai cependant que le 32^e dragons, créé en 1913 et basé à Versailles, fait partie des troupes de couverture et rejoint sa zone de concentration dès le 1^{er} août, avant même l'ordre de mobilisation.

(Coll. Madeleine Sorieux, DR.)

Dans sa séance du 21 août la Commission instituée à cet effet dans le canton de La Guerche admet ces demandes sauf le n° 1.

Cette personne fait une nouvelle demande le 27 août en motivant plus fortement et en alléguant des faits nouveaux. Cette lettre est transmise au président de la Commission à La Guerche avec un avis très favorable et fortement motivé de M^r le Maire le 28 août 1914.

28 août. Depuis l'établissement au ministère de la guerre d'un service de renseignements des militaires de tous grades présents aux armées 3 envois ont été faits⁸⁶. Savoir :

86. Les soldats sont identifiés par leur unité d'affectation et leur classe. Les unités évoquées sont, dans l'ordre, le 50^e RAC (Rennes), le 330^e RI (Mayenne), le 32^e régiment de dragons (Versailles), le 3^e régiment d'artillerie coloniale (Brest), le 70^e RI (Vitré), le 241^e RI (Rennes), le 124^e RI (Laval), le 2^e RI (Granville), le 130^e RI (Mayenne), le 10^e RAC (Rennes), le 76^e RIT (Vitré), le 1^{er} RIC (Cherbourg), le 94^e RI (Bar-le-Duc).

- 1°. Le 20 août pour Janvier 50° [d']Art[illerie], cl[asse] [19]00; Gadbin 330° I. cl[asse] [19]05; Sorieux Isidore 32° D[ravons] cl[asse] [19]11 (illustration 7, page suivante); Faucheux René 3° [d']Art[illerie] à p[ieds], 28° B[atterie]
- 2°. Le 23 août. Madiot Louis 70° I. cl[asse] [19]10, Geslin J.M 241° I. cl[asse] [19]06, Besnard Eugène 124° I. cl[asse] [19]10, Huet Louis 2° Rg° I, cl[asse] [19]12, Boucault Ars[ène] 130° I. cl[asse] [19]08, Boucault Pierre 10° [d']A[rtilerie] cl[asse] [19]13, Cadot Emile 76° T cl[asse] [19]05
- 3°. Le 27 août. Désert Francis 1^{er} [régiment d']I[nfanterie] C[oloniale] cl[asse] [19]13; Chevrel 94° I cl[asse] [19]12

Le 28 août. Rien de particulier. Les familles de militaires qui n'en reçoivent pas de nouvelles montrent de l'inquiétude se demandant ce que sont devenus leurs absents.

Beaucoup n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis les grandes hostilités et d'autres depuis le 1^{er} jour de la mobilisation et même avant.

29 août. Livraison de 55 quintaux de foin à la gare de La Guerche à 12 heures.

Le convoi est confié à Mr Sorieux Isidore qui fournit 30 qx de foin⁸⁷. Le reste de la livraison est fourni par MM^{rs} Meslet 18 qx et Leray Célestin 13 qx⁸⁸. Les charrettes de foin quittent le bourg vers 8 heures et demie.

Le foin a été trouvé de très bonne qualité et payé au prix maximum soit 9 fr. le quintal. Sommes reçues :

Sorieux Isidore	249 fr. 30	pour 27 qx 70
Meslet	119 fr. 70	pour 13 qx 30
Leray	112 fr. 80	pour 13 qx 20

30 août

Mairie de Chelun, 30 août 1914

Avis

Mr le Préfet d'Ille-et-Vilaine a avisé les Maires de toutes les communes qu'il avait reçu à Rennes plus de 3 000 Belges, provenant en majeure partie de Charleroi et des environs. Ces Belges composés en grande partie de femmes,

87. Né en 1864 à Chelun, Isidore Sorieux est qualifié, en 1911, de marchand-épiciier. Installé dans le bourg, son ménage comprend aussi son épouse (née en 1868), leurs enfants Isidore (né en 1891) et Germaine (1907), ainsi que son beau-père Jean-Marie Boucherie (né en 1840 à Martigné-Ferchaud) et une domestique. Il est maire de Chelun depuis 1912 (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

88. Né à La Guerche en 1872, Victor Meslet réside au bourg où il est receveur ruraliste. Il a épousé Léonide Poulain, native de Chelun; le couple a un fils, Victor, né en 1906. Célestin Leray, né à Forges en 1875, est cultivateur fermier à l'Ambaudière. Il a épousé Angèle Ligot, née en 1883 à Martigné-Ferchaud. En 1911, le couple a une fille, Angèle, née en 1905, et emploie deux domestiques (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

d'enfants et d'hommes non mobilisables ont dû fuir devant l'occupation de leur pays par les Allemands. Ils ont été pour la plupart victimes des atrocités et des mauvais traitements des Allemands⁸⁹. Beaucoup ont dû abandonner leur maison la nuit sans avoir même le temps de se vêtir fuyant devant l'incendie de la maison et de toute la fortune.

Il serait inhumain de laisser sans secours ce vaillant petit peuple qui nous a rendu, à nous, Français, un si grand service en retardant par sa résistance opiniâtre la marche des Teutons et en nous permettant ainsi de prendre nos dispositions pour résister à la brusque invasion des barbares germains.

Mr le Préfet a pris la décision de confier ces réfugiés aux familles du département qui voudraient bien en accepter et qui en demanderaient. Il est bien évident que ces malheureux Belges qui sont en état de travailler ne demandent qu'à le faire. Le peuple belge est d'ailleurs réputé pour sa conduite très digne, son amour du travail et sa parfaite hospitalité.

Nos soldats qui ont été logés chez eux en attendant les jours de combat pourront en témoigner lors de leur retour à nos foyers.

Si quelques habitants de la commune veulent bien en accepter ils sont priés de se faire inscrire immédiatement à la mairie afin que nous puissions en demander et prouver à ces malheureux ruinés par le fléau de la guerre que l'on ne fait pas en vain appel au bon cœur de nos concitoyens.

D'ailleurs si on ne trouvait pas de place pour tous on pourrait nous en imposer.

Le Maire : signé Sorieux

Avis

La commission de ravitaillement se montre, avec raison, assez difficile sur la qualité des denrées à fournir pour l'armée, et particulièrement pour la viande.

Il serait à souhaiter que nous n'ayons pas de bestiaux refusés pour mauvaise qualité lors de notre livraison. Il est à craindre que parmi les offres qui nous ont été faites un certain nombre d'animaux ne soient pas trouvés de qualité suffisante. Nous invitons donc ceux qui ont des animaux en bon état à venir nous les déclarer.

La viande que l'on nous demande de fournir est toute pour nos soldats qui sont vos fils, vos maris ou vos frères. Ayons donc à cœur de leur envoyer de bonne nourriture et ne disons pas comme autrefois : « C'est bon pour la troupe »⁹⁰. Non, ces hommes qui ont une rude tâche à remplir en ce moment ont besoin

89. Sur ces atrocités allemandes, voir John HORNE, Alan KRAMER, 1914, *les atrocités allemandes...*, op. cit., p. 75-77. Dans son avis, le maire de Chelun s'inspire largement des circulaires du préfet d'Ille-et-Vilaine mais aussi des articles de la presse locale, à commencer par *L'Ouest-Éclair*. Il est peu probable cependant qu'à cette date encore précoce, il ait pu être informé directement ou indirectement par des soldats originaires de Chelun qui, avec les 41^e ou 70^e RI, 7^e ou 50^e RAC, auraient participé aux combats de Charlevoix le 22 août : la désorganisation des services postaux fin août, en pleine retraite, n'a pas permis un acheminement aussi rapide du courrier.

90. Le passage est significatif des rapports de la population — d'une partie de la population... — à son armée avant la guerre, mais aussi de la difficulté à « mobiliser » l'arrière, à

de mieux que cela et ce ne sont pas les animaux les moins bons de nos étables que nous devons leur envoyer mais bien tout ce que nous avons de mieux. Rien ne sera trop bon pour eux.

Le Maire : signé Sorieux

Ces deux publications ont été écoutées dans un silence absolu. Tous, femmes, hommes et enfants groupés autour du publicateur l'écoutaient religieusement et nous en avons vu beaucoup émus jusqu'aux larmes s'essuyant les yeux.

Texte du télégramme adressé à M^r le Préfet d'Ille et Vilaine.

Maire de Chelun à Préfet Rennes

Nous n'avons pas d'établissement hospitalier à Chelun. Nous pourrions recevoir une douzaine de Belges autant que possible pouvant être logés deux par deux.

Le Maire : signé Sorieux

Le 30 août : nouvelle demande de renseignements pour Madiot Louis au 70^e d'inf[anter]ie⁹¹.

31 août

Livraison de 25 qx de foin en gare de La Guerche. 10 heures.

Convoi confié à M^r Crosnier Jean du Lys qui fournit 15 q et le reste soit 10 q fourni par Rivard Constant⁹².

À 10 h M. le maire de La Guerche nous avise que 40 Belges environ doivent être dirigés incessamment sur Chelun. Nous prions d'en envoyer moins : 20 environ.

La livraison de foin a été acceptée par la commission et payée à 9 fr. le quintal prix maximum.

Rivard	9 qx,9	pour 89 fr 10
Crosnier	qx	pour ⁹³

cette date précoce du conflit, malgré les discours patriotiques dont regorge la presse, nationale comme locale.

91. Né le 2 juin 1890 à Chazé-Henri, dans le Maine-et-Loire, Louis-Joseph Madiot, mobilisé au 70^e RI de Vitré, est bien « mort pour la France », mais à Chelun, le 12 juillet 1919, des suites de « blessures de guerre », sans qu'il ait été possible de déterminer si ces blessures expliquent le silence dans lequel il tient sa famille fin août 1914. À noter que son frère, Pierre-Joseph Madiot, est lui mort pour la France en octobre 1918 en Serbie. Voir *infra*.

92. Né à Saint-Michel-de-la-Roë en 1875, Jean Crosnier est qualifié de métayer en 1911. À cette date, il emploie trois de ces enfants comme ouvriers agricoles mais aussi trois domestiques, signe de l'importance de son exploitation du Lys de Bretagne, un hameau situé à 1 km au sud-est du bourg de Chelun (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

93. Blanc dans le texte original.

1^{er} septembre

Nous avons reçu les réponses à 11 demandes de nouvelles au ministère de la Guerre. Les 11 (envoi des 20 et 23 août) portaient uniformément la mention «Aucune nouvelle fâcheuse n'est parvenue au ministère de la Guerre».

[En marge] : Dépêche du préfet. Prix du blé 27 fr. le quintal (blé 1^{re} qualité sec et propre pesant 77 kg⁹⁴, les autres 26 fr. [...])

Tout le monde attend les Belges annoncés. Ils devraient être bien accueillis.

L'absence de nouvelles de quelques soldats amène de l'anxiété. On s'adresse par la mairie au ministère de la Guerre pour avoir de leurs nouvelles.

Au marché de La Guerche, beurre 1 fr. le ko, œufs 0 fr. 60 la douzaine. Les porcs ne se vendaient pas.

2 septembre 1914

Livraison de 10 porcs en gare de La Guerche. 7 heures du matin. Convoi confié à Mr Becan Jean de Lambeaudière⁹⁵. Fournisseurs :

1. Gueusset Louis	1	128,80
2. Moisy Félix	3	358,40
3. Chevé Jean	2	234,08
4. Moreau Anatole	2	244,16
5. Becan Jean	1	109,76
6. Verron Louis	1	109,76

La Commission de ravitaillement pressée n'a pas eu le temps d'établir le décompte. Il faudra le faire pour demain.

3 septembre 1914

L'absence de lettres, le manque de dépêches officielles, le[s] bruits des journaux annonçant la marche d'une colonne allemande sur Paris excitent un peu de nervosité⁹⁶. Les demandes de nouvelles de militaires deviennent plus nombreuses.

94. Il s'agit du poids d'un hectolitre de blé utilisé pour en déterminer la qualité, et donc le prix auquel sera payé le lot du fournisseur (cf. *infra*).

95. Né en 1867 à Chelun, Jean Becan est propriétaire-exploitant au village de Lambaudière. Il a épousé Félicité Drouelles, née à Drouges en 1871, dont il a eu au moins huit enfants nés entre 1893 et 1906 : Jean, Marie, Joseph, Pierre, Jules, Félicité, Albert et Auguste (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

96. Depuis le 22 août, les armées françaises refluent sur tous les fronts. Début septembre, après l'échec de la bataille des frontières, les troupes allemandes de la 1^{re} Armée ne sont plus qu'à une petite centaine de kilomètres de Paris. En infléchissant leur marche vers l'est et en n'enveloppant pas la capitale, les armées allemandes exposent cependant leur flanc à la contre-offensive déclenchée le 6 septembre. Sur ces manœuvres, voir, par exemple, Holger H. HERWIG, *The Marne, 1914. The Opening of World War I and the Battle that Changed the World*,

Nous recevons chaque jour à la mairie de nouvelles demandes de Belges. L'allocation demandées (*sic*) par la f^{me} Auvray est accordée.

4 septembre

L'affiche «... Français» annonçant le transfert du gouvernement à Bordeaux produit une certaine émotion⁹⁷.

Le convoyeur de la fourniture porcs du 2 c[ouran]t apporte l'argent et le dépose à la mairie. Déjà quelques personnes étaient venues demander le prix de leur marchandise.

Nous attendons toujours les réfugiés belges. Il y a encore de nouvelles demandes.

5 7^{bre} 1914

Réception d'une dépêche de M^r le Préfet. Le blé pesant 77 kg l'hectol. sec et très propre sera payé 26 fr. le quintal, loyal et marchand fournissant de bonne mouture 25 fr., la farine 37 fr. le quintal.

À Martigné Ferchaud hier quelques blocs de beurre ont été vendus 0 fr. 60 le ½ kilog., les œufs n'avaient aucun prix les marchands ne voulaient pas en acheter.

Le 4 septembre nous demandons directement au dépôt de leur corps des renseignements pour :

Marquet Prosper (6^e Cie, cl. 10), Guiffault Eugène Louis (10^e Cie) du 70^e Inf., Esnault Alexandre Julien 130^e Rég^t I. (10^e Cie), Esnault Jean-Marie Alexandre (106^e R. Inf., 5^e Cie), Raison Julien Jean Marie (124^e I., 9^e Cie)⁹⁸.

6 septembre 1914

Avis

Par suite de diverses dépêches de M^r le Préfet d'Ille-et-Vilaine le prix des différentes marchandises à fournir au service de ravitaillement sont établis comme suit :

Blé: 26 fr. le quintal en blé pesant au moins 77 kos l'hectolitre sec et très propre, 25 fr. pour les bonnes qualités loyales et marchandes,

New York, Random House, 2009 et Robert DOUGHTY, *Pyrrhic Victory. French Strategy and Operations in the Great War*, Cambridge/Londres Harvard University Press, 2008, p. 63-99.

97. La nouvelle est annoncée, entre autres, par *L'Ouest-Éclair* dans son édition de ce même 4 septembre. Le second gouvernement présidé par André Viviani, dit « de défense nationale » (26 août 1914-29 octobre 1915), décide en effet, alors que les troupes allemandes approchent de se replier à Bordeaux où il s'installe entre le 29 août et le 2 septembre 1914. Il revient à Paris le 8 décembre, à l'exception du ministère de la Guerre qui, pour des raisons de fonctionnement, reste à Bordeaux jusqu'au 7 janvier 1915.

98. Les unités mentionnées ici sont donc le 70^e RI (Vitré), le 130^e RI (Mayenne), le 106^e RI (Châlons-sur-Marne), enfin le 124^e RI (Laval). Aucun des soldats cités ici ne fait partie des morts de Chelun au cours de ces premiers mois de guerre.

farine	37 fr. le quintal		
avoine	20,50		
orge	20		
foin	8 à 9	selon qualité	
paille	5,50		
bœuf	1,70	le kilog.	viande nette
vaches	1,55	d°	d°
Porcs	1,40	d°	d°

Chelun, le 5 7^{bre} 1914

Le Maire : signé Sorieux.

Demande de renseignement pour Madiot Louis 70^e [d']Inf[anterie], Moreau Joseph (270^e [d'] I[nfanterie]) et Leroux Pierre (*Ernest Renan*)⁹⁹.

7 septembre 1914

Les jeunes gens de la classe 1914 sont appelés par ordre d'appel individuel et doivent rejoindre immédiatement et sans délai le corps auquel ils sont affectés : Fougeray, 13^e hussards, Galisson 2^e artillerie à pied, Bodin 44^e artillerie, Marsollier 117^e Inf.¹⁰⁰. Ils partent courageusement m[ais] non sans émotion.

8 septembre

Violent orage dans la nuit du 7 au 8 7^{bre}.

99. Le 70^e RI et le 270^e RI sont les deux régiments d'infanterie de Vitré. Quant à l'*Ernest-Renan*, il s'agit d'un croiseur cuirassé de 158 m et 13 650 t sorti des chantiers de Saint-Nazaire en 1908. En 1914, il appartient à la 1^{re} division légère qui opère principalement en Méditerranée. Retiré du service en 1927, il servira de cible pour l'école des canonnières et sera coulé en 1936.

100. Les conscrits de la classe 1914 sont appelés début septembre, ceux de la classe 1915 partant quelques semaines plus tard seulement, en décembre 1914 pour la plupart, après être passés devant le conseil de révision le 22 octobre (voir *infra*). Arsène Jean Marie Bodin, né à Noyal (Loire-Inférieure) le 22 mars 1894, cultivateur à Chelun en 1914, est incorporé le 9 septembre 1914 au 44^e RAC (Le Mans). Il rejoint le front le 1^{er} mars 1915 et semble y rester jusqu'à son évacuation pour maladie en octobre 1918. Il est démobilisé en septembre 1919. Né à La Guerche le 25 décembre 1894, maçon au bourg de Chelun, François Emmanuel Fougeray rejoint le 13^e régiment de hussards à Dinan le 8 septembre 1914. Le 14 octobre 1914, il passe à la 10^e section d'infirmiers militaires (Rennes). Il meurt d'une « tuberculose consécutive à la dyptérie » à l'hôpital temporaire n° 68 de Redon (la Roche-du-Theil) le 27 mars 1915. Selon le recteur de Chelun, il est cependant enterré dans sa commune d'origine quelques jours plus tard. Originaire de Senonnes (Mayenne), où il est né le 23 janvier 1894, Jean Galisson, cultivateur, est incorporé le 8 septembre 1914 au 2^e régiment d'artillerie à pied (Cherbourg). Il passe au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale dès le 13 octobre et rejoint le front quelques semaines plus tard. Il est porté disparu le 25 septembre 1915 à Souain (Marne), au premier jour de l'offensive de Champagne. Cultivateur à Chelun où il est né le 21 décembre 1894, Henri Joseph Marsolier est mobilisé au 117^e RI (Le Mans) le 11 septembre 1914. Il est tué le 6 octobre 1915 à Saint-Hilaire-le-Grand (Marne), non loin de l'endroit où son camarade Galisson avait trouvé la mort quelques jours plus tôt (ADIV, 1R 2166, registres matricules de la subdivision de Vitré, 1914).

Demande de nouvelles pour Huet Louis, soldat au 2^e Rég[imen]t [d'] Inf[anter]ie, Granville¹⁰¹.

La commission de ravitaillement (centre [de La] Guerche) nous demande 43 sacs de blé à livrer le vendredi 11 7^{bre} à 13 heures, chez Brochet minotier à Martigné-Ferchaud. Livraison assurée par Mr Marquet aux Prés.

9 septembre

Livraison de 11 quintaux de blé au moulin Couanne, La Guerche, 13 heures.

Livraison faite par Mr Guilloux du bourg de Chelun. Le convoyeur, Mr Isidore Sorieux, part avec le chargement à 10 h du matin.

À partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel [ordre] les livraisons de foin, orge, porcs, bœufs ou vaches sont suspendues au centre de Ravitaillement de La Guerche.

Le blé livré par Mr Guilloux a été trouvé de bonne qualité pesant 76 kos à l'hectol[itre]. Il a été payé 25 fr. le quintal. La livraison a été payée 450 fr.

(Fin du premier cahier)

10 septembre 1914

La commission de ravitaillement demande 100 sacs d'avoine au lieu de 60 pour la livraison du 12.

11 septembre 1914

La quantité d'avoine pour demain est assurée.

Mr Boisseau René pour le compte de sa fille Madame Marquet, des Prés, livre 43 sacs de blé au moulin Brochet à Martigné-Ferchaud. Ce blé pesant 75 kos à l'hectolitre a été payé 25 fr. le quintal. La livraison a donc été payée 1 075 fr.

12 septembre 1914

Livraison de 100 sacs d'avoine soit 75 qx à 8 heures en gare de La Guerche.

Convoyeur	Mr Daniel Louis	43 sacs soit	32 qx 25 pour	661 F 12
	Chevrel J.M.	7	5,25	107,62
	Lardeux Joseph	13	9,75	199,87
	Becan Jean	20	15	307,50
	Bodin Louis	10	7,5	153,75
	Robert Pierre	7	5,25	107,52
	<i>Livraison acceptée :</i>	160 sacs	75 quintaux	1 537 F 48

101. Né à Chelun le 13 septembre 1892, Louis Pierre François Huet sera en fait porté disparu près d'un an plus tard, le 16 juin 1915 : soldat au 2^e RI (Granville), il meurt au cours des combats de Roclin-court (Pas-de-Calais), lors de la seconde phase de l'offensive d'Artois. Il appartenait sans doute à une famille de cultivateurs installés à la Pungerie.

13 septembre 1914

Publications du dimanche 13 septembre 1914

1°

Le maire de la commune de Chelun prévient les habitants de la commune que les écoles publiques ouvrent demain 14 septembre à 8 heures du matin.

Tous les enfants qui voudront bien s'y présenter sont assurés d'y trouver bon accueil¹⁰².

2°

Plusieurs cultivateurs de la commune nous ont fait part de la difficulté qu'ils éprouvent pour se procurer des engrais pendant la période de guerre. Nous leur rappelons que d'après la circulaire de Mr le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 1^{er} septembre dernier, il leur est possible de s'approvisionner de ces engrais à Nantes. Ils n'ont qu'à s'entendre entre eux pour demander des wagons complets de 5 000 kilos au moins et de s'adresser à la mairie où on leur fournira tous les renseignements et même, au besoin, on se chargera de faire parvenir les commandes. Les prix sont les mêmes ou presque que ceux du commerce pour l'année dernière, soit de 61,10 à 61,85 les 100 kilos suivant dosage en acide phosphorique. La vente se fait au comptant avec un escompte de 1 fr. 50 pour cent.

3°

Il nous est parvenu des plaintes de quelques cultivateurs de la commune.

Certaines personnes, paraît-il, profitant de l'absence des fermiers se permettent d'aller dans les champs s'approvisionner de légumes (carottes, navets, choux et autres). Ils devraient tout au moins en demander la permission.

Si ces faits se renouvellent et si de nouvelles plaintes nous sont formulées nous serons obligés de faire faire des enquêtes et tant pis pour ceux qui se laisseront prendre. Ils pourront s'exposer à des poursuites.

4°

Les personnes qui à partir de demain 14 septembre auront besoin à la mairie sont instamment priées de sy présenter en dehors des heures de classe, c'est à dire le matin avant huit heures, ou de onze heures à une heure, ou le soir après quatre heures¹⁰³.

5°

La livraison de bestiaux qui devait avoir lieu demain est retardée jusqu'à nouvel ordre. Il faut conserver vos bestiaux d'autant plus qu'il est question

102. La mention explicite à un « bon accueil » ne peut se comprendre ici sans doute sans tenir compte de l'effondrement des effectifs des deux écoles laïques depuis les rentrées 1912 et 1913, suite à la création de deux écoles privées dans la commune. Plus loin, à la date du 14 septembre, François Louvel rappelle qu'il n'y a qu'un élève dans chacune des deux écoles publiques, dont son propre fils...

103. Ces dispositions nous renvoient aux contraintes de travail de l'instituteur-secrétaire de mairie, dont les fonctions (en dépit des effectifs particulièrement faibles dans le cas de Chelun) doivent être dissociées. Les tâches de secrétariat sont accrues en cette période de guerre comme en témoigne la tenue de ce cahier.

d'augmenter le nombre des animaux à fournir. Nous accepterions même encore de nouvelles offres d'animaux.

6°

Les cultivateurs qui ont livré de l'avoine hier peuvent se présenter à la mairie pour y recevoir leur argent.

Le Maire : signé Sorieux.

Préparation des tableaux de recensement de la classe 1915.

4 conscrits à inscrire, 2 nés à Chelun (Bourny et Lancelot), les 2 autres nés : Madiot à Chazé-Henri (Maine-et-Loire) et Bourdet né à Martigné-Ferchaud¹⁰⁴.

3 autres conscrits nés à Chelun envoyés ailleurs : Certain à Eancé, Dumoulin à Renazé (Mayenne), Mari à S[ain]t-Chéron-des-Champs (Eure-et-Loir)¹⁰⁵.

Les réservistes des classes 1896-95-94-93 renvoyés provisoirement le 22 août sont rappelés et doivent rejoindre leurs corps immédiatement et sans délai¹⁰⁶.

14 septembre 1914

1° Rentrée des classes aux écoles publiques :

1 garçon 1 fille

2° Demande d'allocation journalière formée par Mme Lainé de La Pungerie.

3° L'ordre du jour du Général Joffre (journaux) annonçant une victoire incontestable a produit sur la population un grand soulagement et amené une grande confiance dans le résultat final que tout le monde souhaite aussi rapproché que possible¹⁰⁷.

15 septembre 1914

Néant

104. Sur le destin de ces conscrits, voir *infra*, à la date du 22 octobre 1914.

105. Pierre Marie Alphonse Certain est ajourné pour faiblesse en 1914. Il est cependant incorporé au 115^e RI (Mamers) en septembre 1915. Il combat successivement dans ce régiment puis au sein des 328^e et 10^e RI (Abbeville et Auxonne). En mars 1918, il est affecté au 117^e RI (Le Mans) avec lequel il rejoint l'Armée d'Orient. Dumoulin, mort depuis 1898, est considéré à cette date comme absent. Quant à Mari, il n'a pu être identifié (ADIV, 1R 2188, fiches matricules de Pierre Marie Alphonse Certain et François Jean Marie Dumoulin).

106. L'évolution de la situation militaire, l'ampleur des pertes subies depuis le début du mois d'août justifient ce rappel des classes les plus anciennes. Rappelons que la journée du 22 août 1914 — celle notamment de la bataille de Charleroi à laquelle participent le 70^e RI de Vitré, le 41^e de Rennes ou le 47^e de Saint-Malo entre autres — est sans doute la journée la plus sanglante de l'histoire de l'armée française, avec quelque 25 000 morts.

107. Dans un télégramme du 11 septembre, alors que se développe la contre-offensive française qui stoppa l'avancée allemande sur la Marne (6 au 13 septembre 1914), Joffre lui-même évoque « la bataille qui se livre depuis cinq jours » comme s'achevant par « une victoire incontestable ». Cette dépêche sera diffusée le lendemain. Elle est reprise par *L'Ouest-Éclair* dans son édition du 14 septembre, sous le titre « Nous avons gagné la bataille ». Le fait rappelle implicitement la large diffusion non seulement des journaux, mais aussi des communiqués officiels dans les campagnes tout au long de la Grande Guerre, à Chelun comme ailleurs.

16 septembre 1914

M^r le Maire fait abattre au village de la Terrinière un chien perdu errant dans la commune depuis huit jours avec collier sans plaque. Ce chien est supposé appartenir à M^r Bourguignon, marchand à La Guerche¹⁰⁸.

17 7^{bre} 1914

Livraison de 39 sacs de blé au moulin Couanne à 8 heures. Convoyeur : M. Raison Julien¹⁰⁹. Fournisseurs :

76 ko à l'hect.	Raison Julien	14 sacs à	25	350
77 ko à hect.	Chevé Jean	10	25	250
76 ko à l'hect.	Salliot Constant	15	25	375

Au reçu de la dépêche de Mr le Préfet demandant des renseignements sur les Allemands et les Autrichiens résidant dans la commune, Monsieur le Maire répond par télégramme :

« Maire de Chelun à Préfet Rennes.

Aucun Allemand ou Autrichien ne réside à Chelun.

Le Maire : signé Sorieux¹¹⁰ ».

18 7^{bre} 1914

Depuis quelques jours des bruits fâcheux circulent au sujet de quelques uns de nos soldats. Les familles très inquiètes désirent être tirées de l'incertitude. Les provocateurs de ces bruits feraient bien de réfléchir avant de lancer des nouvelles qui, il faut l'espérer, ne reposent sur aucune base sérieuse.

108. La crainte de la rage est récurrente dans les campagnes bretonnes au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Si la disparition des loups a limité les risques, les chiens enragés causent encore des ravages dont rend compte la presse locale. À plusieurs reprises au cours du printemps et de l'été 1914, *L'Ouest-Éclair* signale des attaques de chiens enragés autour de Lamballe et de Laval, où l'on dénombre plusieurs morts (*L'Ouest-Éclair*, 9 juin et 8 juillet 1914).

109. Né en 1859 à Chelun, Julien Raison est fermier à La Marre en 1911. À cette date, il vit sur son exploitation avec son épouse, leur fils Pierre, né en 1899, et deux domestiques (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

110. À Vitré, selon Georges Garreau, c'est une note de service du général commandant la 10^e région militaire, en date du 11 octobre, qui « prescrit de dresser la liste des étrangers se trouvant encore dans la commune et appartenant aux nations avec lesquelles la France est en guerre » (Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 70). Le ressortissants allemands et austro-hongrois encore présents en France à cette date sont perçus, non sans raison parfois, comme de potentiels espions. Ils sont donc recensés puis enfermés dans des camps d'internement, souvent dès le mois d'août ou le début du mois de septembre 1914. Si aucun camp de ce type n'est installé en Ille-et-Vilaine, l'on en compte dans les quatre autres départements bretons, notamment à Saint-Ilan (Côtes-du-Nord), en presqu'île de Crozon (Finistère) ou à Belle-Isle (Morbihan). Sur ce point, voir Ronan RICHARD, *La nation, la guerre et l'exilé...*, *op. cit.*, et Jean-Noël GRANDHOMME, « Internment Camps for German Civilians in Finistère, France (1914-1919) », *The Historian*, 2006, 68, 4, p. 792-810.

Les marchés reprennent vie. À Martigné aujourd'hui les œufs se vendaient 1 fr. 10 la douzaine et le beurre 1 fr. le ½ kg. Les veaux ont aussi augmenté. Les porcs se maintiennent à 0 fr. 40 le ½ kg. Le blé a plutôt tendance à diminuer, les cours de 24 fr. le quintal semblent fléchir un peu.

19 7^{bre} 1914

Dépêche du Préfet d'Ille-et-Vilaine. Nouvelle taxation des denrées (bestiaux) : bœufs 1 fr. 50, vaches 1 fr. 15, porcs 1 fr. 50 le ko, viande nette.

20 7^{bre} 1914

Publication des nouveaux prix des bestiaux.

Avis

Tous les réformés de tout âge et pour toute causes sont priés de se présenter à la mairie pour y faire une déclaration afin de passer un nouveau conseil de révision¹¹¹. Ces déclarations devront être faites avant mercredi midi.

Chelun le 20 7^{bre} 1914

Le Maire : signé Sorieux

L'arrêté fut immédiatement placardé à la porte de la mairie

21 septembre 1914

La famille Chevrel ayant appris qu'une lettre arrivée à La Guerche et venant du théâtre de la guerre (bataille de la Marne) annonçait la mort de Chevrel Julien, classe 1903, de Chelun, se rend à l'endroit indiqué pour lire la lettre. Cette lettre ne semble laisser aucun doute¹¹². Le père demande des renseignements au dépôt du Corps afin d'être définitivement fixé. Ce jeune homme était marié du 5 mai 1914¹¹³.

111. À partir de fin septembre 1914, tous les réformés des classes antérieures à 1914 doivent repasser devant le conseil de révision de manière à se voir confirmer — ou pas — cette réforme. Ils constitueront ce que l'on qualifiera de « récupérés » qui viendront combler les pertes des mois d'août et septembre 1914. En l'espace de deux mois seulement — moins de 2 % de la durée de la guerre —, l'armée française compte quelque 230 000 morts, 15 % des pertes totales des 52 mois que durera le conflit.

112. Julien Chevrel est le premier soldat originaire de Chelun mort à la guerre. Les voies indirectes par lesquelles ses proches ont appris son décès révèlent — du moins à cette date, encore proche il est vrai du début des hostilités — les difficultés des autorités militaires à informer dans des délais rapides les familles de soldats morts au combat (voir ci-dessous à la date du 26 septembre la réponse de l'armée qui fait état de sa mort le 7 septembre). Il convient de noter cependant que les armées françaises ont non seulement subi des pertes sans précédent en l'espace de quelques semaines, mais aussi et surtout qu'elles n'ont fait que reculer depuis le 22 août : une bonne part des morts ont été pris en charge par les Allemands, maîtres du terrain, pour qui le recensement des pertes françaises n'est pas une priorité.

113. Julien Chevrel a en effet épousé à Chelun, le 5 mai 1914, Lucie Angélique Geslin, cultivatrice, née en 1889 à Martigné-Ferchaud. François Louvel avait signé l'acte de mariage en tant que témoin (Arch. municipales de Chelun, registre des mariages, 1914).

22 septembre 1914

Marché de La Guerche. Foire peu forte quoique ce soit l'une des principales de l'année. Les prix des marchandises sont ceux de Martigné du 18 courant. Les veaux valent 0 F 19 le ko debout.

23 septembre 1914

Envoi à la sous-préfecture des listes des réformés des classes (1914 – 1), (1913 – 1), (1912 – 0), (1911 – 0), (1910 – 1).



Illustration 8

Attribution de la Médaille militaire à Julien Chevrel

Premier soldat de Chelun mort pour la France, Julien Chevrel est décoré de la Médaille militaire à titre posthume le 20 novembre 1919.

(ADIV, E-dépôt administratif Chelun 36.)

24 septembre 1914

Vers 10 heures du matin M^r le juge de paix de La Guerche vient demander à M^r le Maire s'il ne serait pas possible de faire participer les habitants de la commune aux secours à apporter aux blessés militaires hospitalisés à La Guerche¹¹⁴. Aussitôt est faite la publication suivante.

Avis

Le maire fait un pressant [appel] à la population pour faire des offrandes en argent et en nature au comité de secours aux blessés militaires hospitalisés à La Guerche. La Commission acceptera avec reconnaissance du linge, des couvertures, des légumes : choux, carottes, navets, pommes de terre, oignons, etc., des denrées diverses : œufs, beurre, lard, volailles, etc., et des offrandes en argent. Ces denrées pourront être déposées à la mairie d'où elles seront dirigées sur La Guerche par les soins de la municipalité.

M^r le juge de paix de passage à Chelun prendra à son retour vers deux heures les denrées qui vont être déposées à la Mairie.

Le Maire : signé Sorieux.

Mr le Maire fit une tournée chez les habitants du bourg et Mr le Juge de paix put emporter 37 francs en argent et de bons lots de denrées dont 4 poulets, une motte de beurre de 1 ko, 6 bouteilles de vin, du linge (draps, chemises et torchons), des légumes en assez grande quantité, jusqu'à un petit sac de noix et un panier de fruits.

Merci à ces donateurs, dont la liste sera conservée à la mairie.

Le soir un membre de la Commission de ravitaillement de La Guerche vient demander d'expédier le samedi 26 courant à la gare de La Guerche, 8 heures, 2 000 kgs de foin et 2 000 kgs de paille. La livraison est assurée.

25 septembre 1914

Néant. Le beurre à Martigné valait 0 fr. 90 le ½ ko.

114. D'après le curé-doyen de La Guerche, « dès les premiers jours de septembre, l'hôpital Saint-Jean en reçut 21. Bientôt, il fallait faire mieux. L'hôpital fut aménagé de plus de cent lits, qui furent installés dans l'aile gauche du vaste bâtiment ; des tables furent dressées dans les grands couloirs. L'école laïque des garçons — ancienne école de Frères — fut vidée complètement. Les élèves trouvèrent place dans l'aile opposée, école des Filles, facilement [...]. On accorda facilement le Patronage, dit des Jongleurs, récemment bâti par Mr Jarry, qui ne servait à rien, puisque les jeunes gens étaient ou allaient partir. On y installa 52 lits, sur 4 rangs. La ville fit édifier au bout des cuisines » (Archives diocésaines de Rennes, livre de paroisse de La Guerche, septembre 1914). En fait, un hôpital auxiliaire est tout d'abord installé dans l'hospice civil dès le 2 septembre 1914. L'hôpital complémentaire 407 ouvre ensuite le 23 septembre dans l'école publique des garçons : peut-être est-ce de celui-là que parle ici François Louvel. Cet établissement fonctionne jusqu'en janvier 1918. Notons par ailleurs qu'en janvier 1915, un autre établissement militaire est créé au sein de l'hospice civil de Martigné-Ferchaud. Sur ces hôpitaux, François OLIER, Jean-Luc QUENEC'H DU, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918...*, *op. cit.*

26 septembre 1914

Livraison de 2 000 kos [de] foin et 2 000 kos [de] foin (sic) demandés le 24 c[ouran]t, à La Guerche, gare, 8 heures.

Convoyeur M^r Charron François beau [-père ?] de Marquet Joseph.

MMrs	Marquet Joseph	2 000 kos paille	23 qx 20	127 fr. 60	5 fr. 50 le q ^{al}
	Royer Hyacinthe	1 000 kos foin	10	90	9 id.
	Aupy Christian	1 000 kos foin	9,6	86 fr. 40	9 id.

Reçu la réponse à la demande de renseignements du 21 7^{bre} concernant Chevrel Julien. Le soldat Chevrel est en effet signalé tué le 7 septembre à Gault-La-Forêt¹¹⁵, mais Mr le Ministre de la Guerre doit confirmer le renseignement.

27 7^{bre} 1914

Diverses publications sont faites le dimanche 27 septembre.

1° La publication demandant d'assister les blessés du 24 c[ouran]t est reproduite.

2° Convocation des hommes des commissions 45 et 61 pour la réquisition des chevaux pour le lundi 28 c[ouran]t à 7 heures à Argentré-du-Plessis

3° Demande de sous-vêtements en laine, tricots, chandails, jerseys, gilets de chasse pour la troupe afin de protéger les hommes du froid pendant la campagne d'hiver¹¹⁶.

4° Publication d'une circulaire de Mr le Préfet demandant des couvertures pour les soldats restés en caserne ou cantonnés près des garnisons afin de les préserver des attaques du froid pendant l'hiver.

5° Il paraît que Mr le Recteur a fait aujourd'hui un sermon assez violent. Nous avons entendu plusieurs de ses meilleurs fidèles dire qu'il était allé trop loin. « Supposant que le clergé était accusé d'avoir poussé les étrangers à nous déclarer la guerre, il a fait une rigoureuse sortie contre les gorges malpropres des francs-maçons qui répandent ces bruits, posant au contraire le clergé en victime

115. Dép. de la Marne, arr. d'Épernay, canton de Montmirail. Soldat de la classe 1903, Julien Chevrel, mobilisé à la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du 70^e RI de Vitry, est tué en forêt de Gault, lors des combats autour de Clos-le-Roi, au cours de la bataille de la Marne.

116. Dans ses éditions des 25 et 27 septembre 1914, *L'Ouest-Éclair* se fait l'écho de ces demandes. Elles témoignent de la force de l'idée d'une guerre courte et de l'impréparation de l'armée française — comme des autres armées — pour faire face à une campagne hivernale. Quelques jours plus tard, le grand quotidien régional relaie un appel du commandant du dépôt du 2^e chasseurs (Pontivy) qui « recevrait avec reconnaissance tous dons gracieux de tricots, jerseys, etc. que des personnes généreuses voudraient bien lui remettre à l'intention des militaires du [régiment] qui vont avoir à supporter les rigueurs de la campagne d'hiver dans des régions beaucoup plus froides que la Bretagne » (*L'Ouest-Éclair*, 1^{er} octobre 1914). Les clichés pris dans les tranchées au cours de cet hiver 1914-1915 montrent un panachage d'effets civils et militaires qui ne disparaîtra qu'avec la progressive distribution des tenues « bleu horizon » au cours de l'année 1915.

de la fermeture de leurs écoles (pas à Chelun cependant, hein!) et des pertes d'églises forcées lors des fameux inventaires. Il s'est même oublié jusqu'à faire des personnalités très reconnaissables sans qu'il est besoin de les nommer»¹¹⁷.

28 7^{bre} 1914

Envoi de 6 F pour les blessés de La Guerche.

29 7^{bre} 1914

Envoi pour les blessés de La Guerche : 15 fr., 13 poules et poulets, 3 kos beurre, 2 oies, 3 kos lard, pommes de terre, carottes, choux, navets. 2 paquets de linge.

30 septembre 1914

Télégramme : Maire de Chelun à Préfet Rennes.

Avons réquisitionné 7 couvertures. Néant dans le commerce. Les expédierons samedi à gendarmerie à Martigné.

Le Maire : signé Sorieux.

1^{er} octobre 1914

Le jeudi 1^{er} octobre, réquisition de 7 couvertures laine et coton neuves chez Mr Cado Joseph, marchand au bourg¹¹⁸, et ce jour, le maire accompagné du secrétaire de mairie fait une tournée sur la commune pour demander des couvertures. Un certain nombre est promis.

Le même jour arrive à la mairie un ordre de ravitaillement du P[résiden]t de la 10^e C[ommissio]n demandant 250 sacs soit 187 qx 50 d'avoine dont 125 sacs soit 93 qx 75 pour le 20 8^{bre} à 9 heures, gare de La Guerche, 180 qx dont 10 qx de foin pour le 21 c[ouran]t à La Guerche, 80 qx dont 50 qx de paille pour le même jour. Cette commande ne sera pas facile à fournir.

2 octobre 1914

Avons reçu 57 couvertures offertes par les habitants de la commune de Chelun. Parmi ces couvertures il y en a un certain nombre de très bonnes, les autres sont un peu inférieures. Il y a aussi quelques couvertures de voitures ou de cheval.

117. Cette allusion révèle bien les limites de l'Union sacrée, y compris en 1914. Les relations entre républicains et cléricaux sont encore très tendues dans cette partie du département qui élit, jusqu'au début des années 1930, des députés monarchistes. La personnalité de l'abbé Monnerie, recteur de Chelun, n'est sans doute pas étrangère à ces tensions localement. Il avait déjà, en 1912, suscité une polémique en raison de son refus d'enterrer religieusement un habitant qui s'était suicidé, malgré le certificat médical attestant de troubles psychiatriques antérieurs.

118. Né à Chelun en 1853, Joseph Cado est qualifié de marchand épiciier en 1911. Il a épousé Marie Jamault, originaire de Juigné (Loire-Inférieure) où elle est née en 1862. Le couple a au moins un fils, Lucien, né en 1901 (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

Samedi 3 octobre 1914

Envoi à la gendarmerie de Martigné des couvertures requises ou offertes gratuitement pour les besoins de la troupe, par le conducteur de M^r Prime négociant à Martigné-Ferchaud.

Dimanche 4 octobre 1914

Publications du 4 octobre 1914

Avis.

[1.] Tous les propriétaires de chevaux de 5 ans et au-dessus doivent les présenter à la commission de réquisition qui siégera à La Guerche sur le Champ de foire, mardi 6 octobre à midi pour la commune de Chelun.

Tous les chevaux ajournés ou non ainsi que ceux qui n'ont pas été déclarés à la mairie devront être présentés, même les juments poulinières. Les propriétaires de juments poulinières auront à présenter en même temps que l'agrément la carte de saillies en 1914.

2. Les réservistes ou territoriaux affectés aux 15^e et 62^e commissions de réquisition de chevaux et voitures devront se présenter à la caserne de gendarmerie à La Guerche lundi 5 octobre à 6 heures du matin.

3. Les personnes qui voudront faire parvenir à un parent rappelé pendant la mobilisation des vêtements chauds tels que : chaussettes et bas de laine, jerseys, tricots, chandails, caleçons de tricot, cache nez sont priées de les porter à la mairie qui se chargera en se conformant aux ordres reçus de la préfecture de les faire parvenir. Nous avons l'intention de faire ces envois spécialement le jeudi de chaque semaine en commençant jeudi prochain 8 octobre. Vous êtes priés en conséquence de les faire parvenir à la mairie ce jour là avant midi. Il faudra avoir soin d'indiquer l'adresse exacte et comme ces effets ne circuleront pas en franchise sur les chemins de fer il sera demandé à chacun une légère cotisation pour payer la part des frais de transport.

4. M. le Ministre de la Guerre s'est préoccupé de donner aux familles désireuses d'aller visiter des militaires blessés à l'ennemi toutes facilités pour se rendre de leur domicile à l'établissement où leur parent est hospitalisé. Il est intervenu dans ce but auprès des compagnies de chemin de fer français et a obtenu d'elles une réduction de 50% pour ces transports à l'aller comme au retour. Ils ne payeront donc que demi-place. Ne pourront bénéficier de cette réduction que les épouses, les pères et mères, les enfants et les frères et sœurs. Les intéressés devront présenter à la gare de départ un télégramme ou une lettre certifiée authentique par le maire, et constatant l'hospitalisation du blessé. Le maire indiquera en outre le degré de parenté invoqué¹¹⁹.

119. Les blessés ne sont que rarement hospitalisés dans leur région d'origine, notamment dans les premières semaines qui suivent leur évacuation. Ainsi, Jules Lachiver, instituteur dans les Côtes-du-Nord, mobilisé comme sergent au 70^e RI, blessé en septembre 1914, est-il hospitalisé à Saumur pendant quelques semaines. Il rejoint ensuite le dépôt du régiment à Vitré avant de regagner le front (Jules LACHIVER, *Lettres de guerre (août 1914-mai 1915) de Jules Lachiver, déclaré «mort pour la France» le 9 mai 1915*, Plessala, Association Bretagne 14-18, 2000,

5. Par lettre du 30 7^{bre} dernier le Président de la 10^e commission de ravitaillement à La Guerche impose à la commune de Chelun 350 sacs d'avoine, 180 quintaux de foin et 80 quintaux de paille, dont nous devons fournir 135 sacs d'avoine le 20 courant, et le lendemain 21 octobre 100 quintaux de foin bottelé et 50 qx de paille.

Comme le président de la Commission nous faisons un pressant appel à tous les cultivateurs de la commune qui possèdent de ces denrées de vouloir bien nous faire connaître dans les plus brefs délais la quantité qu'ils pourront fournir de chacune de ces denrées. Nous prévoyons de très grosses difficultés pour arriver à garantir le contingent d'avoine en particulier, aussi faisons-nous appel à tous ceux qui pourront nous en fournir ne fut ce que un ou deux sacs, de nous le faire savoir, car ce ne sera qu'en réunissant toutes les avoines disponibles, par quantités aussi minimales qu'elles soient, que nous pourrions arriver à satisfaire aux exigences de la commission. Que tous ceux donc qui ont encore de l'avoine dans leur grenier veuillent bien se faire inscrire à la mairie pour qu'on leur délivre des sacs. Lors de la livraison on pourra réunir dans la même voiture plusieurs fournitures, et ainsi on évitera une perte de temps pour les chevaux qui vont devenir rares¹²⁰.

L'après-midi à l'issue des vêpres, le clergé organise une procession à la chapelle St-Roch à La Besnière (illustration 9) pour demander la fin des hostilités¹²¹.

5 8^{bre} 1914

Néant

6 8^{bre} 1914

2^e réquisition de chevaux à La Guerche. À la 1^{re} réquisition on avait requis 32 chevaux sur la commune de Chelun. Aujourd'hui on en a requis 4.

Marché de La Guerche. Veau 5,55 le ½ ko, beurre 5,90 le ½ ko. Œufs 1 fr. 30 la douzaine.

7 octobre 1914

Néant

p. 5-6). Ceci explique que l'on trouve, dans l'édition du 20 octobre 1914 de *L'Ouest-Éclair*, une annonce de « Julien Monnoyer, soldat au 354^e de Bar-le-Duc (Meuse) hospitalisé au patronage des Jongleurs de Notre-Dame à la Guerche-de-Bretagne, [qui] recherche son père M. Émile Monnoyer ainsi que sa femme habitant avec lui faubourg de Douai à Orchies (Nord) » qu'il espère réfugiés en Bretagne.

120. À cette date, deux mois après le début des hostilités, on perçoit nettement les difficultés dans la commune, tant pour satisfaire aux réquisitions que pour en assurer le transport.

121. Cette chapelle dédiée à Saint-Roch remonte à 1624 au moins, ce qui ne saurait surprendre : le saint, qui aurait lui-même été frappé par la peste noire, est invoqué pour se prémunir des effets des épidémies, à commencer par la peste. Les rogations passent à proximité de l'édifice et de sa fontaine, situés à près de 2 km du bourg, en limite du territoire communal, en lisière de la forêt de La Guerche. Par ailleurs, des processions s'y rendent en certaines circonstances exceptionnelles : en 1914 pour demander la fin des hostilités — et non la victoire, on le notera — mais aussi, plus récemment, lors de la grande sécheresse de 1976.



Illustration 9

La chapelle Saint-Roch à La Besnière en Chelun.

En octobre 1914, la population s'y rend en procession afin de « demander la fin des hostilités »

(Cliché Bernard Beigne ©, Région Bretagne, 1992.)

8 octobre 1914

Incendie d'une meule de paille et d'une meule de foin au village de La Baillerie chez M^r Aristide Belloir, fermier de M^r Sorieux Isidore¹²². Le feu prend vers 6 h du matin. Le tocsin sonne à 6 h 45. Tout le bourg et les villages voisins accourent mais il n'y a rien à faire. L'eau manque, on en est réduit à voir l'incendie achever son œuvre. On lui aide même en séparant foin et paille. À midi tout est terminé. Accident ou imprudence.

9 octobre 1914

Expédition par la gare de Martigné de un ballot contenant 8 paquets de tricots et vêtements d'hiver destinés à des soldats de Chelun. Les employés demandent que la feuille d'expédition soit faite par la mairie.

122. Né à Drouges en 1870, Aristide Belloir exploite déjà en 1911 cette ferme de La Baillerie. Il vit là avec son épouse et deux enfants, Marie et Joseph, nés en 1903 et 1906 (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

(En marge une liste de 8 noms avec mention de leur unité¹²³):

Esnault H. ¹²⁴	
Doré Alph.	76 ^e [RIT]
Moreau J[oseph]h	270 ^e [RI]
Esnault Alb.	202 ^e [RI]
Gadbin	330 ^e [RI]
Raison	130 ^e [RI]
Madeline	10 ^e Art.
Gaillard	22 ^e Art.

Le 10 octobre 1914

Publications du dimanche¹²⁵

Avis

Le Maire rappelle aux habitants qu'une importante quantité d'avoine, foin et paille nous a été demandée par la Commission de ravitaillement. Il nous manque encore beaucoup d'avoine et de foin pour les livraisons de ces denrées. Il prie donc en conséquence tous ceux qui possèdent encore du foin ou de l'avoine à déclarer à la mairie la quantité de ces denrées qu'ils pourront fournir et de lui éviter ainsi d'avoir recours à la réquisition, d'autant plus que les denrées réquisitionnées ne seraient payées que beaucoup plus tard.

Les propriétaires de chevaux et harnais réquisitionnés le 5 août dernier sont priés d'apporter aujourd'hui de 2 à 4 heures leurs bulletins de réquisition à la mairie afin qu'on les échange contre des reçus tenant lieu de bons du Trésor.

La gare de Martigné ne peut pas expédier les habits de laine pour soldats. Elle nous demande de fournir une autorisation de l'Intendance (Oh ! Paperasserie que tu es belle ! Est-il donc besoin de tant de formalités pour expédier en port payé

123. Il s'agit de deux régiments de Vitré, le 270^e RI, régiment de réserve, et le 76^e RIT, régiment territorial. Les 130^e et 330^e RI sont stationnés à Mayenne, le 10^e RAC à Rennes. Quant au 22^e RAC, il tient garnison à Versailles.

124. Né à Chelun le 3 avril 1879, Henri Richard Joseph Esnault, cultivateur aux Mottes avec son père et ses frères et sœur, meurt en fait le 28 mars 1915 de maladie à l'hôpital de Rosendaël, près de Dunkerque (Nord). Ce père de deux filles, nées en 1910 et 1913, avait été mobilisé au 76^e RIT, le régiment territorial de Vitré.

125. On peut noter que François Louvel ne fait ici aucune allusion au service qui aurait été célébré le 10 octobre 1914 à la mémoire de Charles Émile Beaudouin, « mort pour la France » des suites de « blessure de guerre et maladie » à l'hôpital de Coutances. Si le fait est signalé par le curé de Chelun dans son livre de paroisse à cette date, le prêtre commet sans doute une erreur, Beaudouin, territorial au 76^e RIT de Vitré, n'étant apparemment mort que le 1^{er} décembre. Il est vrai qu'au 10 octobre, alors que le régiment territorial cantonnait encore en Normandie, le « pépère », né à Chelun le 17 octobre 1878, n'avait que peu de risques d'être blessé au combat. Sur l'engagement de ce régiment vitréen dans les environs d'Ypres à compter de la mi-octobre 1914, voir Yann LAGADEC, « "Si jamais tu lis ces lignes, maudis la guerre..." ». Amand Fontaine, un instituteur breton dans la première bataille d'Ypres avec le 76^e RIT de Vitré (octobre-novembre 1914) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2012, p. 287-315.

un colis de Martigné à Vitré, dépôt du 70^e Rég^t d'Inf^e. C'est à croire que ces Messieurs de la gare assis devant un bon feu se figurent qu'il fait aussi bon dans les tranchées de l'Est. Triste mentalité, à moins que les deux administrations aient suivi des ordres différents).

Note en marge : voir 16 8^{bre} 1914

Lundi 12 octobre 1914

Néant

Mardi 13 octobre 1914

Marché de La Guerche. Le blé reprend. On en offrait aujourd'hui 25 F le quintal à La Guerche. Beurre 1 fr. le ½ kg, œufs 1 fr. 30 la douz[aine], veau 0,55 le ½ ko vif.

La Commission de ravitaillement demande 40 qx de blé à conduire le lundi 19 c[ouran]t au moulin Brochet à Martigné.

Mercredi 14 octobre 1914

La Commission de ravitaillement fait savoir que les expéditions de farine et de blé sont suspendues jusqu'à nouvel ordre (ordre du m[inist]re de la Guerre).

Jeudi 15 octobre

Nouvel ordre de ravitaillement : foin 85 qx à livrer le 21 c[ouran]t à La Guerche ; paille 50 qx le 24 c[ouran]t ; avoine 60 sacs à livrer le 3 9^{bre} ; foin 20 qx à livrer le 6 9^{bre}. En échange des quantités précédemment demandées.

Vendredi 16 octobre 1914

Reçu l'état de paiement pour les chevaux qui a été immédiatement transmis à Mr [le] percepteur en le priant venir dimanche. Un propriétaire ayant perdu le bulletin de réquisition pour ses deux juments ne peut être payé avant un nouvel ordonnancement de son mandat de paiement.

Les paquets destinés aux soldats qui avaient été envoyés à la gare de Martigné le 9 c[ouran]t sont enfin expédiés isolément sur le dépôt du corps de chaque destinataire. Coût : 0,85 par colis.

[En marge : les employés de ch[emin] de fer avaient reçu des instructions contraires à celles des mairies].

Lundi 17 octobre 1914

Néant

Dimanche 18 octobre 1914

Mairie de Chelun 18 octobre 1914

Avis

Le maire de Chelun prévient les habitants de la commune que la commission de ravitaillement a changé les contingents imposés à la commune ainsi que la date des livraisons, de telle sorte que nous ne devons livrer cette semaine que 85 quintaux de foin le mercredi 21 octobre et 50 quintaux de paille le samedi 24 octobre. Les personnes qui doivent fournir ces denrées sont instamment priées de se rendre aujourd'hui à la mairie pour signer la feuille de convoi.

Les autres fournitures demandées en ce moment sont 60 sacs d'avoine pour le 3 novembre et 20 quintaux de foin pour le 6 novembre.

Les personnes qui, ces temps derniers, ont fait des offres à la mairie sont instamment priées de conserver chez elles les denrées offertes en attendant les nouvelles demandes que l'on ne manquera pas de nous faire. Il est indispensable que dans l'intérêt de l'armée qui est maintenant l'intérêt général, nous soyons toujours en mesure de fournir à la Commission de réquisition toutes les denrées qu'elle nous demandera car sans cela l'armée ne pourrait se ravitailler et une armée mal ou insuffisamment ravitaillée ne peut que faiblir et bientôt faillir à sa tâche.

Le Président de la Commission me recommande aussi de vous inviter à faire les bottes de foin et de paille aussi bien que possible, à les faire du poids de 5 kilogrammes et à les lier toutes avec deux liens. La commission ne pouvant plus accepter les livraisons faites en gros par paquets attachés d'un seul lien. Si cette opération est un peu plus longue et dispendieuse, rappelez-vous qu'elle est indispensable pour éviter le gaspillage et faciliter la répartition du fourrage aux animaux. Pensons aussi qu'en travaillant pour le ravitaillement de l'armée nous travaillons ainsi à la défense de la Patrie et que d'autres sont à des postes plus périlleux.

Le Maire : signé Sorieux

Les charrettes de foin et de paille devront être pesées à la bascule publique (pont d'Anjou) avant d'être conduites à la gare à 8 heures du matin¹²⁶.

- I. Les propriétaires de chevaux réquisitionnés sont prévenus que Mr le percepteur viendra les payer à la mairie demain de 1 h ½ à 4 heures du soir. Ils sont invités à apporter le reçu qui leur a été remis dimanche dernier. Les intéressés devront se présenter eux-mêmes. Toutefois les femmes des hommes mobilisés pourront toucher à leur place.
- II. Le percepteur payera en même temps les allocations aux familles nécessiteuses, du mois de septembre.
- III. Le docteur Vallée de La Guerche prévient le maire de la Commune de Chelun qu'il viendra à la mairie le samedi 31 octobre à 9 heures pour vacciner et qu'il procédera à la constatation des résultats le samedi 7 novembre à la même heure¹²⁷.

Le maire : signé Sorieux

126. Cette bascule publique se trouve à La Guerche, sur la route qui rejoint Brains-sur-les-Marches ou Ballots, en Mayenne.

127. On notera que la vaccination annoncée ne mentionne aucune maladie particulière. À l'époque il s'agit seulement de la vaccination contre la variole. D'abord obligatoire pour quelques

Une nouvelle commande de bonne paille de blé pour couchage de 35 qx nous est faite pour le mardi 17 novembre à 8 h. Cette livraison est assurée. Elle sera fournie par Mr Daniel Louis de La Forterie¹²⁸.

Lundi 19 octobre 1914

Payement à la mairie par M^r le Percepteur de Martigné des chevaux réquisitionnés le 5 août.

Mardi 20 octobre

Expédié à La Guerche un volumineux paquet de vêtements, linges, etc., don de Mr Bouvry P[ierre] pour les blessés hospitalisés à La Guerche¹²⁹.

Marché : blé 25 le q^{al}, beurre 1 fr. 00 1/2 ko, œufs 1 fr. 40, veau 0 fr. 55, porcs 0 fr. 50 1/2 ko vif.

Mercredi 21 octobre

Livraison de 85 quintaux de foin à la gare de La Guerche à 8 h [du] matin.

		Qu[antité] réelle			
Convoyeur	Mr Daniel Louis	40 qx	35 qx 80	9	322,20
	Piton Armand	5			
	Esnault Al[exan]dre	5	10,30	9	92,70
	Roger Hyacinthe	10	11,50	8	92
	Gueusset Louis	17,5	19,9	8	159,20
	Becan Jean	7,5	8	9	72
	<i>Totaux : offert</i>	85 qx	85 qx 50		738 F 10

catégories de population comme les conscrits (1876), les écoliers (1882), les lycéens et collégiens (1883), elle avait ensuite été étendue à l'ensemble de la population par la loi du 15 février 1902. Celle-ci imposait la vaccination dans la première année de vie, avec rappels dans la 11^e et la 21^e année. Elle était faite par scarification et comportait une « lecture » des résultats une semaine après ; voir, ci-dessous, le rappel du maire à la date du 25 octobre.

128. Né à Rennes en 1865, Louis Daniel est qualifié de fermier en 1911. Avec son épouse Marie-Rose Philbert, née à Domloup en 1873, et ses quatre enfants, Rose, Louis, Marthe et Gaston nés en 1896, 1897, 1900 et 1905, il exploite depuis 1904 les métairies de la Forterie et de Roche, propriétés du duc Charles de Rohan, alors député. Ceci fait de ce métayer l'un des principaux exploitants agricoles de la commune de Chelun. Le mariage en 1918 de sa fille Rose avec le fils du maire Isidore Sorieux, l'un des principaux commerçants du bourg, a toutes les apparences d'une alliance entre deux familles de notables chelunois tout autant qu'entre deux jeunes gens (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911 et Arch. municipales de Chelun, registres des mariages, 1918).

129. Né en 1857 à Chelun, Pierre Bouvry est propriétaire exploitant en 1911. Il vit avec son épouse, Léontine Gallerand, originaire de Montfort-sur-Meu, et emploie deux domestiques (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).



Illustration 10
Des conscrits de Chelun

Sans doute de la classe 1916, mobilisés à partir du printemps 1915, on reconnaît notamment, au premier rang, de droite à gauche, Joseph Marquet, Théophile Racineux et Anatole Moreau. Les quatre autres personnes présentes sur ce cliché n'ont pu être identifiées.

(Coll. Joseph Raison, DR.)

Jeudi 22 octobre 1914

Conseil de révision du canton de La Guerche à 13 h. N[om]bre de conscrits : 105. Chelun : 5 conscrits de la classe 1915 : 1 bon service armé Madiot Joseph¹³⁰. Service auxiliaire, obésité, Lancelot Alfred¹³¹ ; 2 ajournés, faiblesse, Boudet,

130. Né à Chazé-Henry (Maine-et-Loire), Pierre-Joseph Madiot est incorporé au 117^e RI (Le Mans) le 28 décembre 1914. Affecté au 67^e RI (Soissons puis Le Mans), il rejoint le front en mai 1915. Évacué pour maladie quelques jours après son arrivée, il combat ensuite au sein du 35^e RI (Belfort) avant d'être blessé en septembre 1916. Soigné pendant une année environ, il est affecté en août 1917 au 175^e RI et rejoint l'Armée d'Orient. Il meurt à Nicevo, en Serbie, le 26 octobre 1918 des « suites d'une maladie contractée en service commandé » (ADIV, 1R 2188, fiche matricule de Pierre-Joseph Madiot).

131. Alfred Lancelot est versé en 1914 dans le service auxiliaire pour obésité. Il est ensuite affecté le 30 janvier 1915 à la 10^e section d'infirmiers militaires (Rennes) puis, en octobre, à la 15^e (Marseille) avec laquelle il rejoint l'Armée d'Orient. Il y sert jusqu'en janvier 1919, date de son retour en France (ADIV, 1R 2188, fiche matricule d'Alfred Lancelot).

Bourny¹³². 1 bon absent Dumoulin F[rançois] (domicile inconnu)¹³³. 1 réformé 1910 reconnu bon service armé : Labbé Marie Louis¹³⁴ ; 1 réformé 1913 pour sonnambulisme ajourné au 30 9^{bre} pour nouvelle enquête : Mouézy Félix¹³⁵.

Vendredi 23 8^{bre} 1914

Il est donné communication à Mme Jamois née Misériaux de la décision de la Commission d'appel siégeant à Vitré, 21 octobre 1914, ordonnant la suppression de son allocation journalière et de la majoration pour enfant¹³⁶.

Samedi 24 octobre 1914

Livraison de 50 quintaux de paille à la gare de La Guerche à 8 h du matin

Convoyeur	M Lera y Célestin ¹³⁷	Offre	Quant[ité] réelle		
	M Lera y Célestin ¹³⁷	10 qx	10,4	5,50	57,20
	Roger Hyacinthe	10	11,3	5,50	62,75
	Belier Jean-Marie	10	10,50	5,30	57,75
	Georget Joseph	20	20	5,5	110
	<i>Totaux :</i>	50	52,2		287,10

132. Constant Baptiste Jean Bourny est ajourné pour « faiblesse » en 1914. Il meurt d'ailleurs à Chelun le 12 décembre 1915. Pierre Marie Joseph Boudet est lui incorporé au 115^e RI (Mamers) le 9 septembre 1915. Il part pour le front en février 1916 au sein du 31^e RI (Melun/Paris) avant d'être reversé au 115^e RI. Évacué pour maladie en juin 1916, il rejoint alors le 104^e RI (Argentan). Blessé en juillet 1917, il est affecté à son retour de convalescence au 35^e RI (Belfort) et sert avec cette unité puis au sein du 157^e RI sur le front d'Orient. Revenu en France en juin 1919, il est démobilisé fin août (ADIV, 1R 2186 et 1R 2188, fiches matricules de Constant Baptiste Jean Bourny et Pierre Marie Joseph Boudet).

133. François Dumoulin est en fait décédé depuis 1898.

134. Louis Marie Labbé n'a pu être identifié. Il ne figure apparemment pas dans les registres matricules de la subdivision de Vitré pour l'année 1910.

135. Né à Drouges le 14 août 1893, cultivateur à Chelun en 1914, Félix Joseph Auguste Mouézy est incorporé le 28 novembre 1913 au 130^e RI (Mayenne) mais réformé dès le 9 décembre pour sonnambulisme. Reconnu apte au service armé par une commission du 9 septembre 1914, il retrouve ce même régiment en décembre mais est définitivement réformé en janvier 1915 pour raisons médicales (ADIV, 1 R 2146, fiche matricule de Félix Joseph Auguste Mouézy). De manière générale, on notera la grande diversité des affectations de ces conscrits à l'automne 1914 : rares sont ceux qui servent dans des unités dépendant du 10^e corps d'armée basé à Rennes, au contraire de leurs aînés. La plupart non seulement sont affectés dans des régiments du 4^e corps d'armée (Le Mans), mais, en plus, servent dans plusieurs unités au gré des évacuations et réaffectations consécutives à des maladies ou blessures. En cela, leur parcours est sans doute bien plus représentatif des soldats de leur génération que de celui des combattants des classes plus anciennes.

136. L'allocation était majorée de 0,50 franc pour chaque enfant de moins de 16 ans. L'on ne sait rien cependant des raisons ayant ici présidé à la suppression de l'allocation de M^{me} Jamois en octobre 1914. Cette femme n'a pu être identifiée : aucune personne portant ce nom ne figure dans les listes de recensement de 1911 et 1921, les plus proches de 1914.

137. Célestin Lera y, né à Forges en 1875, est en 1911 fermier à L'Ambaudière. Il est marié à Angèle Ligot, née en 1883, dont il a eu une fille, Angèle, née en 1904. Il emploie avant la guerre deux domestiques sur son exploitation qui doit donc être d'une certaine importance (ADIV, 6 M 151, listes nominatives de recensement, 1911).

Dimanche 25 8^{bre} 1914

Publications

Mairie de Chelun le 25 8^{bre} 1914

Avis

Le maire rappelle aux habitants que Mr le Docteur Vallée viendra vacciner à la mairie le samedi 31 octobre 1914 à 9 h du matin. Sont astreints aux vaccinations les enfants dans le cours de leur première année, tous ceux qui ne l'ont pas été précédemment, les enfants qui ont achevé leur 11^e année, les jeunes gens qui ont achevé leur 21^e année et qui n'ont pas été vaccinés avec succès. Il est aussi conseillé à toutes les personnes qui ne l'ont pas été depuis 10 ans de se faire vacciner.

Comme Mr le Préfet le rappelle dans sa circulaire prescrivant une deuxième séance de vaccination, les années de guerre sont très fréquemment des années d'épidémie et notamment en 1870 la variole noire causa un très grand nombre de décès aussi bien dans la population civile que dans l'armée¹³⁸ ; or la vaccination est le seul moyen de lutter contre cette épidémie. On vous invite donc à bien vouloir vous soumettre à cette obligation.

Mr le médecin vaccinateur viendra réviser les résultats le samedi 7 novembre à 9 heures.

Il est évident que les intéressés peuvent se faire vacciner par leur médecin habituel et en ce cas présenter à la mairie le certificat de vaccination qui leur sera délivré.

Autre avis

Mr le Juge de paix en nous faisant part des remerciements des premiers blessés hospitalisés à La Guerche pour les bons soins et le bon accueil qu'ils y ont reçu nous informe que 50 de ces blessés à peu près guéris sont repartis pour le front, prêts à sacrifier à nouveau leur vie et à faire de leurs poitrines un solide rempart à la patrie.

Mais ceux là étaient à peine partis que 150 nouveaux blessés arrivaient pour les remplacer.

Ces nouveaux venus ont aussi vaillamment combattu et c'est en accomplissant courageusement leur devoir qu'ils sont tombés. Ils ont également à refaire

138. Au moment de l'entrée en guerre contre la Prusse en juillet 1870, la France est, depuis plusieurs mois, en proie à une épidémie de variole hémorragique particulièrement aiguë. Si une partie des troupes a pu être vaccinée, la mobilisation de centaines de milliers de combattants et leurs déplacements contribuent à diffuser l'épidémie sur le territoire national, tant au sein l'armée que parmi les populations civiles. L'on estime que cette épisode variolique qui frappe l'Europe mais aussi l'Asie et l'Amérique de 1869 à 1874 aurait fait 500 000 morts. Sur cette question, voir Gérard JORLAND, « La variole et la guerre de 1870 », *Les tribunes de la santé*, 2011/4, n° 33, p. 25-30 et, pour une région voisine de la Bretagne, Gabriel DESERT, « Une catastrophe démographique : la variole en Basse-Normandie, 1870-1871 », *Annales de Normandie*, HS, 1982-1, p. 191-211, qui montre que l'Ille-et-Vilaine fait partie des départements les plus touchés. Dans le Finistère, la variole serait à l'origine d'un tiers des décès en 1870. L'on comprend les craintes du maire de Chelun.

leur santé avant de pouvoir reprendre leur place dans le rang sur le front. Ils sont arrivés dans un dénuement complet, n'ayant ni change de linge depuis plusieurs semaines, ni quitté leurs chaussures depuis bien longtemps. Quelques-uns peuvent être depuis les premiers jours de la guerre. Ils ont grand besoin de se reposer en attendant la cicatrisation de leurs plaies. Pendant qu'ils seront hospitalisés ils ne devront plus connaître les jours sans pain ni les longues privations de toute sorte inhérentes à l'état de siège.

Un comité s'est formé à La Guerche pour leur apporter ces réconforts matériels et moraux dont ils ont tant besoin, sous la présidence effective de Mr le Juge de paix¹³⁹. Mais ce comité ne peut tout fournir et il n'a d'autres ressources que ce que la bonne volonté et l'esprit patriotique de chacun veut bien lui donner. C'est pourquoi il vient faire un nouvel et généreux appel à votre générosité. C'est pour nous un devoir de patriotisme et de reconnaissance car nous devons bien quelque chose à ceux qui nous défendent et qui nous font un rempart vivant de leur corps. C'est aussi un devoir de réciprocité : si les soldats qui sont à La Guerche étaient les nôtres avec quel élan ne leur porterions nous pas secours afin de hâter leur guérison. Pensons donc que nos vaillants soldats qui ont déjà été hospitalisés en des lieux bien divers, et à ceux qui auront encore à payer de leur sang un lourd impôt à la défense nationale, seront heureux de trouver dans les hôpitaux où ils seront envoyés des cœurs compatissants pour leur venir en aide et faisons pour ceux que le sort nous envoie ce que nous ferions pour eux¹⁴⁰.

Ces pauvres soldats ont besoin de tout : linge de corps pour se changer, vêtements de laine pour se préserver des atteintes du froid, bas, chaussettes, pantoufles et chaussons pour reposer leurs pieds endoloris, légumes et victuailles, volailles, lard, œufs, beurre, fruits, etc., pour varier et améliorer le menu de leurs repas. Enfin quelque argent serait également très utile au Comité pour procurer à ces vaillants brisés par le mal et la fatigue, mais bien résolu à être vainqueurs quand même quelques petites douceurs : vin, tabac par exemple.

Les personnes qui voudront bien leur offrir quelques choses sont priées de les apporter à la mairie le mardi matin ou les conduire eux-mêmes à La Guerche

139. À cette date, le juge de paix est Jean-Marie Bigot. Né à Pleine-Fougères en 1863, ce fils de cultivateur est un temps clerc d'huissier dans la petite ville de La Guerche au cours des années 1880, avant de s'installer à Rennes où il a obtenu un poste d'huissier audiencier à la cour d'appel. Il revient cependant en août 1908 à La Guerche après y avoir été nommé juge de paix, fonctions qu'il avait brièvement exercées précédemment à Courtemer (Orne) depuis septembre 1907 puis Châteaubourg à compter du mois de février. « Bien que ne possédant pas de diplômes de droit » ainsi que le signale le président du tribunal de Vitré dans un rapport de 1917 proposant une promotion, Jean-Marie Bigot conserve ce poste — associé à celui d'Argentré-du-Plessis à compter de 1916 — jusqu'à son décès survenu en septembre 1933 (ADIV, 1 U 1165, dossier de carrière de Jean-Marie Bigot). Il est le père d'Eugène Bigot, violoniste et altiste de premier plan, ancien élève du Conservatoire de Paris où il enseignera par la suite. Il s'affirme comme chef d'orchestre puis compositeur dans l'entre-deux-guerres. Il dirigera, entre autres, l'orchestre philharmonique de Radio-France. Il avait été mobilisé en août 1914 au 270^e RI de Vitré dont il dirige notamment la musique, avant d'être promu officier. Sur Eugène Bigot, Jean-Philippe MOUSNIER, *Albert Wolff, Eugène Bigot*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 221-431.

140. L'aide apportée à ces soldats hospitalisés à La Guerche ne se limite pas à ces aspects matériels. Voir *supra* note 119.

à la justice de paix¹⁴¹. Dans ce cas faire savoir à la mairie ce qu'ils ont ainsi bien voulu offrir.

Vous êtes instamment priés de ne confier vos offrandes qu'à des quêteurs parfaitement connus de vous et d'une honorabilité scrupuleuse afin d'éviter les abus qui pourraient se produire¹⁴².

Le Maire : signé Sorieux

Lundi 26 octobre 1914

Néant

Mardi 27 octobre 1914

Expédition de 1 dindon, 1 canard, 2 poulets, linge (7 chem[ises]), 2 draps, pommes de terre et navets, 3 fr., pour les blessés (La Guerche)

Mercredi 28 octobre 1914

Néant

Jeudi 29 octobre 1914

Néant

Vendredi 30 octobre 1914

Néant

Samedi 31 octobre 1914

Nous devons fournir aujourd'hui 15 quintaux de blé à la minoterie Brochet à Martigné-Ferchaud. À 9 h ½ l'ordre de retarder cette livraison nous parvient du président de la Commission.

(Fin du second cahier)

141. La justice de paix de La Guerche était installée dans le bâtiment qui abrite la mairie-halle, construit entre 1837 et 1839 par l'architecte rennais Pointeau. Elle partageait le premier étage du bâtiment avec la mairie. Sur ce bâtiment, voir PÉRIG BOUJU, *Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne, XVIII^e-XX^e siècles*, thèse d'histoire de l'art, Rennes 2, 2011, t. 3, dact., p. 149-150.

142. En septembre-octobre 1914, plusieurs articles de *L'Ouest-Eclair* signalent en effet un nouveau type de fraude : certains se font passer pour des réfugiés du Nord de la France afin d'obtenir l'aide de la population... ; voir *supra*, note 55.